

La Bio monte en puissance : une alternative solide

- **Hausse de la demande** : une progression du marché bio prévue à +10% en 2015 vs 2014¹
- **Augmentation de l'offre** : +8% de fermes bio au 1^{er} semestre 2015 et +10% de terres bio attendues fin 2015 vs 2014
- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre** : une alternative solide qui contribue à lutter contre le changement climatique

À quelques semaines de la COP 21, la montée en puissance de la Bio est une très bonne nouvelle pour le climat. Basée sur la non-utilisation de produits chimiques de synthèse, le recyclage des matières organiques et la rotation de cultures diversifiées, cette alternative contribue à **réduire les émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le réchauffement climatique.**

Une offre française qui poursuit sa croissance

L'alternative que représente la Bio continue de gagner du terrain en France. Au cours des 6 premiers mois de l'année 2015, le nombre de **fermes bio a augmenté de +8% vs 2014**. D'ici la fin 2015, les surfaces bio devraient avoir augmenté de +10%, pour dépasser 1,25 million d'hectares. **4,6% du territoire agricole français serait ainsi cultivé en bio**, contre 2% fin 2007. En 3^e position dans l'Union européenne, la France réunit 10% des surfaces bio cultivées de l'Union européenne. Ce dynamisme permet aux consommateurs de disposer d'une offre bio très majoritairement française : **76% des produits bio consommés en France sont « made in France »**¹.

Un marché qui confirme son orientation à la hausse

Après avoir augmenté de +10% en 2014 vs 2013 pour atteindre 5 milliards d'euros, le marché continue sa progression sur ce rythme soutenu en 2015. À la fin de l'année, il devrait avoir gagné **+500 millions d'euros, pour atteindre les 5,5 milliards d'euros**¹. Les ventes bio progressent dans tous les circuits de distribution et, en restauration commerciale, la Bio a également de l'avenir puisque 78% de Français se disent intéressés par la Bio au restaurant².



¹ Source : Estimations Agence BIO

² Source : Agence BIO/CSA janvier 2015

Un secteur engagé pour répondre à la demande sociétale

Pour continuer à faire progresser la Bio en France et sensibiliser l'ensemble des publics aux caractéristiques et valeurs de cette agriculture de pointe, l'Agence BIO et ses partenaires renforcent leur mobilisation en multipliant les actions d'information. Dès la semaine prochaine, vous le retrouverez au salon Tech&Bio, où se tiendront les Assises de la Bio le 24 septembre, puis au Salon Natexpo, à la mi-octobre. Cet automne, la gastronomie bio ira également à la rencontre des futurs Chefs en lançant les « Trophées Bio des jeunes chefs », premier concours national de cuisine bio destiné aux étudiants et apprentis.

➤ Toujours plus de professionnels engagés en bio : +6% au total au 1^{er} semestre 2015 par rapport au 31 décembre 2014

Au 30 juin 2015, la France comptait 41 767 opérateurs bio, +6% par rapport à la fin de l'année 2014. Un nombre qui a plus que doublé par rapport à 2007, où ils étaient 18 380. Fin juin, 28 621 fermes exerçaient leurs activités en bio, soit 6% des fermes françaises. Elles représentaient 68 000 emplois³, soit 7% des emplois agricoles de France. D'ici la fin de l'année, on estime que 1,25 million d'ha de terres seront cultivés en bio, dont plus de 200 000 ha en conversion, soit, respectivement, +10% et +40% vs 2014, ce qui traduit le dynamisme de la Bio en France.

À l'aval de la filière, le développement est également observé puisque le territoire comptait 13 146 transformateurs, distributeurs, importateurs et exportateurs fin juin, soit +2% vs fin 2014. Ces entreprises de transformation et de distribution de produits bio représentent 30 000 emplois directs² en équivalent temps complet.

Si l'on ajoute les 2 000 emplois directs² correspondant aux actions de contrôles, de conseils, de recherche et formation, de développement et de services administratifs, la Bio représente un total de 100 000 emplois directs en équivalent temps complet en France².

➤ Des ventes bio à la hausse dans tous les circuits de distribution

Avec près de 9 Français sur 10 consommateurs de produits bio, dont 6 sur 10 au moins une fois par mois⁴, la Bio est aujourd'hui ancrée dans les habitudes des Français, qui y consacrent de plus en plus de place dans leurs paniers. D'ici la fin de l'année 2015, le marché bio devrait ainsi gagner 500 millions d'euros, pour atteindre 5,5 milliards d'euros. Depuis le début de l'année, tous les circuits de distribution enregistrent des ventes à la hausse.⁵

Particulièrement concernés par la progression, les magasins spécialisés enregistrent une augmentation moyenne de leurs ventes bio de l'ordre de +15% depuis le début de l'année. Du côté des grandes surfaces alimentaires (hors discount), les ventes de produits bio (à poids fixe) ont progressé de +7,4% par rapport au 1^{er} semestre 2014⁶. Les ventes directes du producteur au consommateur augmentent également et une nouvelle tendance se développe avec la création en commun de magasins de producteurs.

ADOCOM RP - Service de Presse de l'Agence BIO

Tél : 01 48 05 19 00 - Fax : 01 43 55 35 08 - Courriel : adocom@adocom.fr

³ UTA: Unité de Travail Annuel (UTA) correspond à l'équivalent d'un temps plein sur une année.

⁴ Source : Agence BIO / CSA janvier 2015

⁵ Source : Agence BIO /AND-I - 2015

⁶ Source : Panel IRI – à poids fixe

Sommaire

Les chiffres de la Bio :

- montée en puissance de la production
- croissance de la consommation

p.4

La Bio : une alternative qui contribue à la lutte contre le réchauffement climatique

p.27

La gastronomie bio s'invite au restaurant : une alternative qui fait son chemin

p.33

La Bio au cœur de l'actualité : une rentrée riche en événements et actions d'informations

p.39

ADOCOM®-RP

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

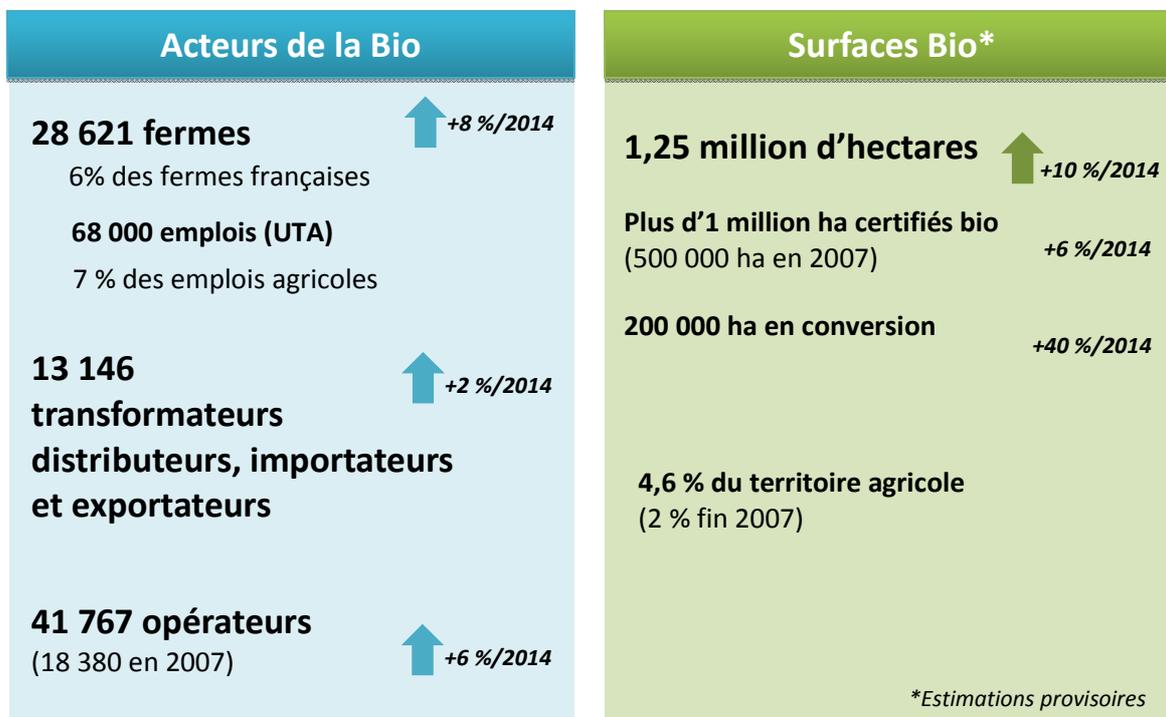
Qualification : Agence Certifiée OPQCM

Les chiffres de la Bio

*montée en puissance de la production
croissance de la consommation*

La Bio en France : quelques repères chiffrés

Au 30 juin 2015 et évolution par rapport au 31 décembre 2014



Le marché

5 milliards € en 2014  +10 %/2013

Au vu de l'ensemble des tendances, la croissance du marché bio de France devrait approcher les **+ 500 millions d'euros en 2015**.

Près de **9 Français sur 10** ont consommé bio en 2014 dont 6 sur 10 au moins une fois par mois

Source : Agence BIO

En termes d'emplois, la Bio c'est en 2015 :

- **68 000 emplois directs dans les fermes en équivalent temps complet**
 - **30 000 emplois directs pour la transformation et la distribution de produits bio en équivalent temps complet**
 - **2 000 emplois en équivalent temps complet** pour les actions de contrôles spécifiques à la bio, conseils, recherche et formation, développement, services administratifs.
- = **100 000 emplois directs en équivalent temps plein en France**

Source : Agence BIO

Premier semestre 2015 : de nombreux opérateurs s'engagent en bio

Au 30 juin 2015, **41 767 opérateurs** étaient engagés en agriculture biologique (+ 6 % par rapport au 31 décembre 2014).

- **28 621 producteurs** (+8,1 % par rapport au 31 décembre 2014)
- **13 146 transformateurs, distributeurs, importateurs et exportateurs** (+2 % par rapport au 31 décembre 2014).

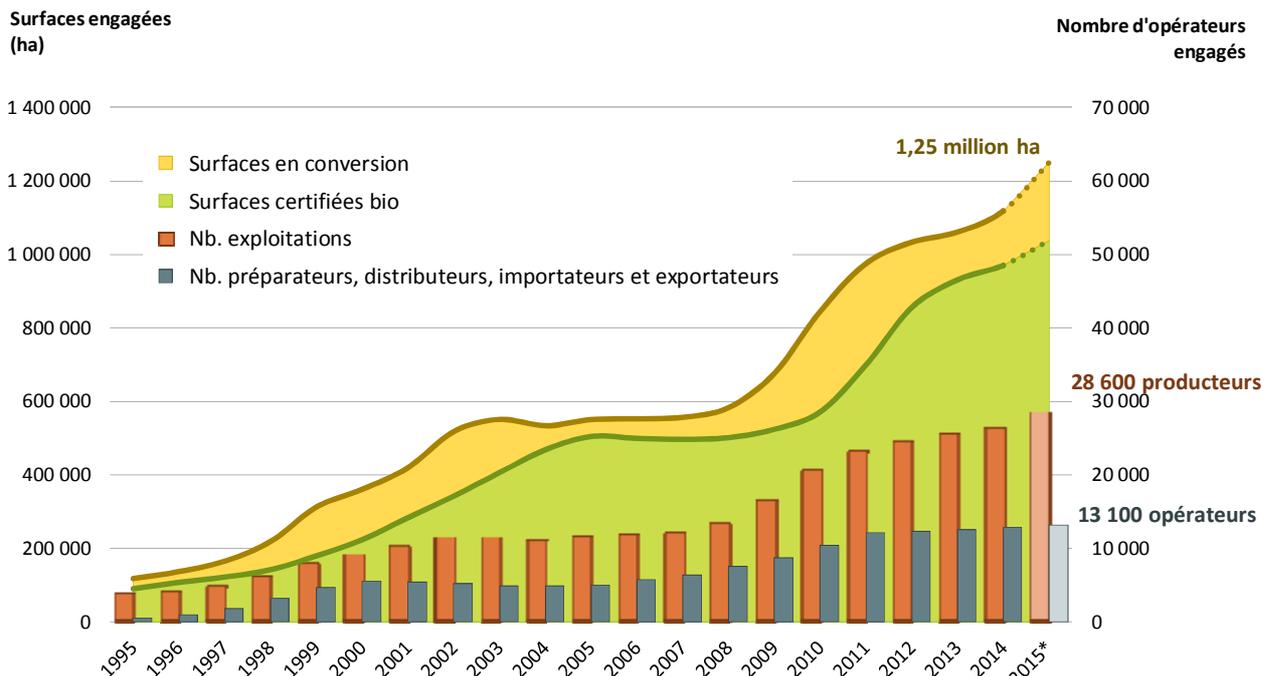
Les surfaces engagées devraient dépasser **1,25 million d'hectares d'ici la fin de l'année 2015**, soit une croissance de l'ordre de 10 % en un an. Plus de 200 000 ha seront en conversion. Plus de 4,6 % de la SAU française seraient alors conduits selon le cahier de charge de l'agriculture biologique.

Evolution du nombre de producteurs bio et des surfaces engagées

Année	Producteurs	Evolution annuelle	Surface engagée (ha)
1995	3566		117 935
1996	3 935	+ 369	137 083
1997	4680	+745	165 452
1998	5 914	+ 1234	218 775
1999	7834	+1920	312 692
2000	8 988	+ 1154	360 900
2001	10122	+1134	419 750
2002	11 293	+ 1171	517 965
2003	11359	+66	550 990
2004	11 070	- 289	534 086
2005	11401	+331	550 539
2006	11 640	+ 239	552 872
2007	11978	+338	557 133
2008	13 299	+ 1321	583 114
2009	16446	+3147	676 015
2010	20 603	+ 4157	845 110
2011	23135	+2532	975 111
2012	24 425	+ 1290	1 032 941
2013	25467	+1042	1 060 736
2014	26 466	+ 999	1 118 342
1er semestre 2015	28 621	+ 2155	1 250 000

Source: Agence BIO / OC

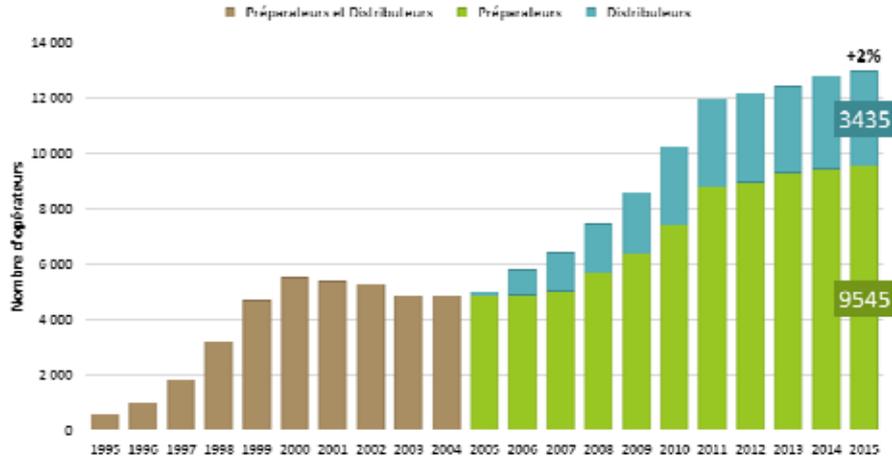
Évolution depuis 1995 du nombre de producteurs et des surfaces engagées en bio



Source : Agence BIO/OC

* Estimation pour fin 2015

Évolution depuis 1995 du nombre de transformateurs et de distributeurs engagés en bio



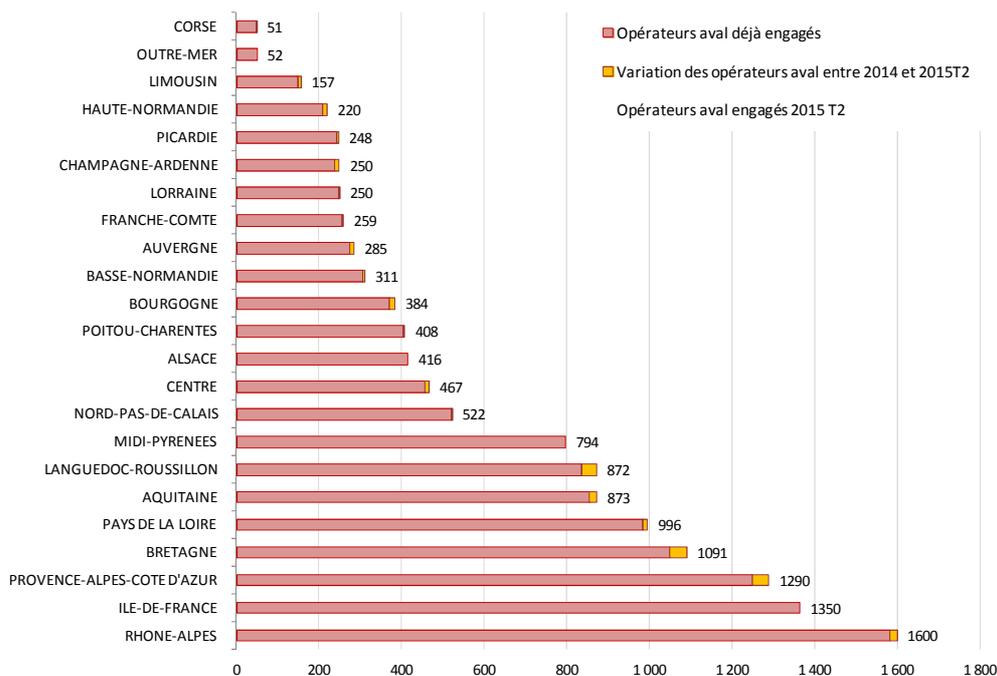
Source : Agence BIO/OC

✓ 9 545 transformateurs bio engagés au 30 juin 2015

Les secteurs ayant le plus d'opérateurs qui s'engagent en 2015 sont ceux de l'épicerie au sens large, des boissons et de la transformation de céréales (+7 % chacun environ).

✓ 3 435 distributeurs étaient engagés au 30 juin 2015, soit une progression de 5 %.

Nombre d'opérateurs aval bio et évolution de fin 2014 à fin juin 2015



Source : Agence BIO/OC

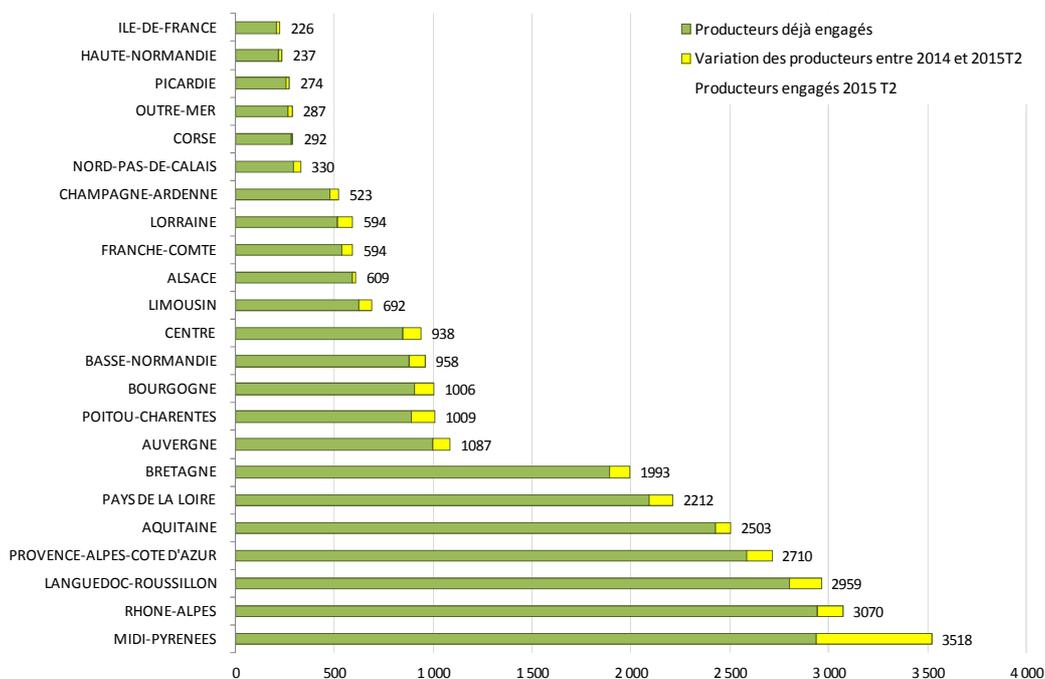
Une progression des engagements des producteurs marquée...

Entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015, le nombre de producteurs bio, toutes filières et régions confondues, a augmenté de **+8,1 %**.

... dans le Sud de la France

Les régions **Midi-Pyrénées** et **Rhône-Alpes** dépassent désormais **3 000 producteurs** chacune, suivies par les régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Aquitaine.

Nombre de producteurs bio
et évolution de fin 2014 à fin juin 2015



Source : Agence BIO/OC

Les engagements progressent à des rythmes plus ou moins soutenus selon les régions. Durant le premier semestre 2015, le nombre de fermes bio a **principalement progressé dans les départements du Sud de la France**.

Midi-Pyrénées en pointe :

En six mois, **585 agriculteurs bio supplémentaires**.

La région **Midi-Pyrénées** affiche au 2^{ème} semestre un taux record de progression des **fermes engagées** par rapport au début d'année 2015 (+20 %). La région réunit **quatre départements en tête pour ce qui concerne l'augmentation du nombre de producteurs** : le **Gers**, la **Haute-Garonne**, l'**Aveyron** et le **Tarn**.

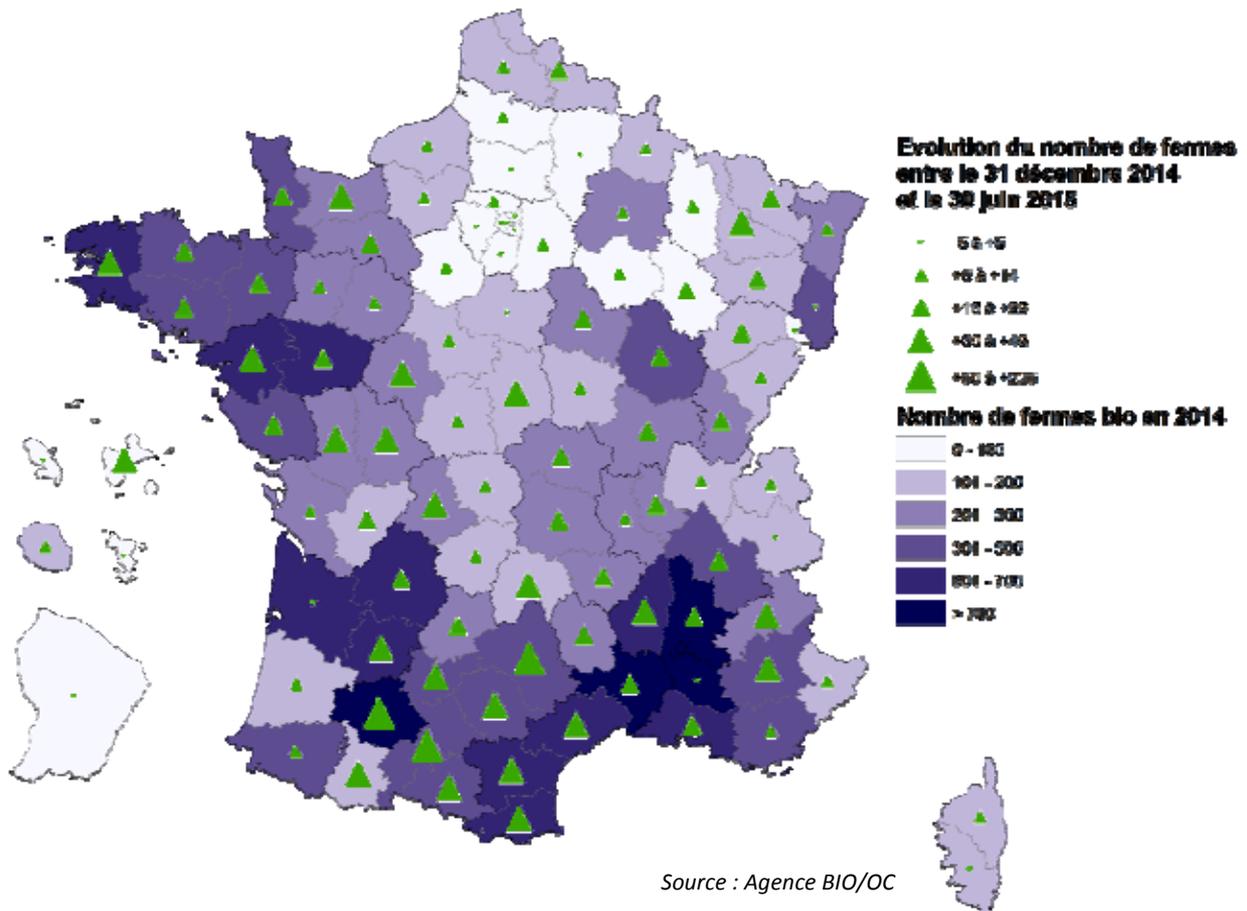
Les régions **Poitou-Charentes** et **Bourgogne** gagnent chacune **plus de 100 fermes bio supplémentaires** soit une progression supérieure à +10 %. Des régions où la bio est plus modeste, la Lorraine, le Nord-Pas-de-Calais, le Centre, la Franche-Comté et le Limousin ont aussi connu des progressions de fermes engagées supérieures à +10 % entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015.

Palmarès départemental de la progression des engagements en bio entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015

Departement	Variation des producteurs entre fin 2014 et fin juin 2015	Evolution des producteurs en %	Producteurs engagés fin juin 2015
GERS	+225	32%	929
HAUTE-GARONNE	+102	28%	469
AVEYRON	+70	14%	562
TARN	+48	14%	400
LOIRE-ATLANTIQUE	+47	8%	670
ARIEGE	+47	14%	386
HERAULT	+46	7%	743
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	+46	13%	397
AUDE	+44	8%	621
VIENNE	+43	20%	254
DEUX-SEVRES	+40	15%	305

Source : Agence Bio / OC

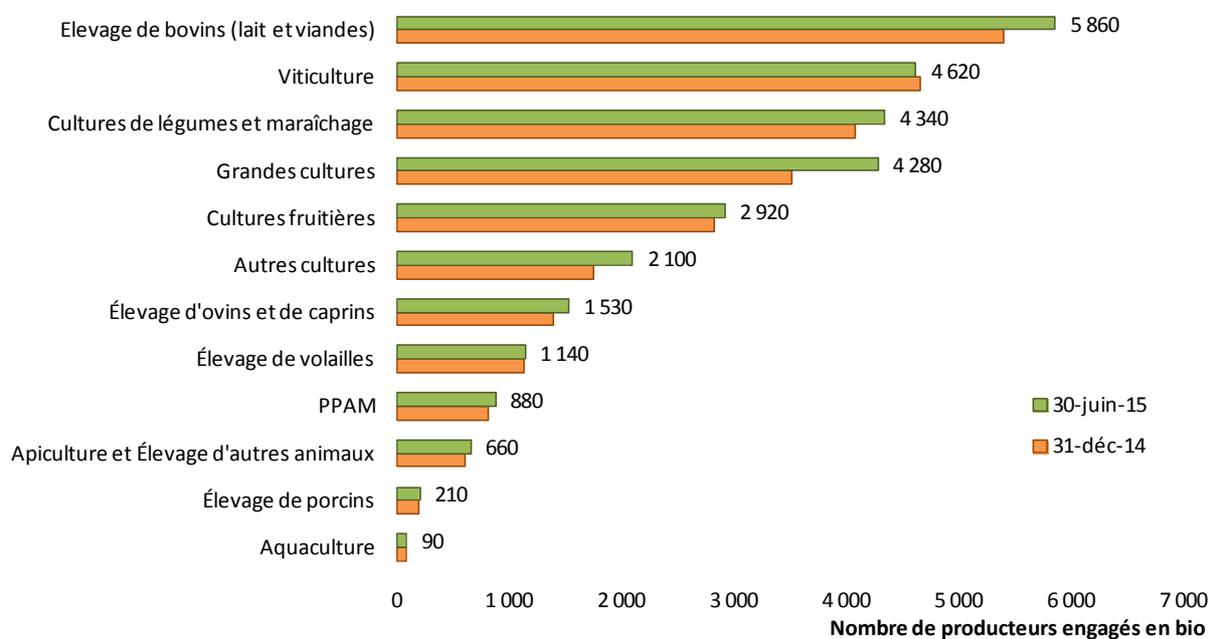
Répartition départementale du nombre de fermes biologiques fin 2014 et évolution au cours du 1^{er} semestre 2015



Source : Agence BIO/OC

Des engagements plus nombreux dans les secteurs des grandes cultures et de l'élevage allaitant

Evolution entre fin 2014 et la fin du premier semestre 2015 du nombre de fermes engagées en bio selon leur activité principale



Source : Agence BIO/OC

■ Grandes cultures

Au 30 juin 2015, 769 nouveaux producteurs ayant pour activité principale les grandes cultures ont notifié leur activité bio auprès de l'Agence Bio depuis le début d'année, ce qui représente une augmentation de 22 % des fermes engagées par rapport à fin 2014. Avec, en moyenne, 75 ha engagés en bio par ferme, ce sont près de **60 000 ha dont la conversion débute en 2015**, avec une perspective de récolte certifiée bio à partir de 2017 qui permettra de répondre à une demande croissante du secteur notamment en protéines végétales.

L'engagement de nouvelles exploitations est spécialement marqué en **Midi-Pyrénées** qui a gagné 200 nouveaux producteurs ayant pour activité principale les grandes cultures bio en 6 mois (soit +27 % de producteurs engagés). Les régions **Centre**, **Aquitaine**, et **Poitou-Charentes** connaissent aussi des engagements substantiels. En Bourgogne, les surfaces progressent significativement grâce à l'engagement de fermes de taille plus grande.



■ Élevages de ruminants

Les élevages bovins, ovins et caprins ainsi que les systèmes associant élevages et cultures portent aussi la croissance des engagements, avec une progression variant de **+8 % à +10 % entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015**.

Dans le secteur bovin, l'Auvergne et Midi-Pyrénées connaissent une progression des élevages de +10 % alors que les régions laitières progressent plus lentement. Concrètement, au 30 juin 2015, 500 nouveaux éleveurs bovins ont notifié leur activité bio depuis le début d'année.

■ Maraîchage et cultures légumières

Le nombre de maraîchers engagés progresse également : **+6,6 % au 30 juin 2015**. Les régions de maraîchage bio connaissent de bonnes progressions, notamment la Provence-Alpes-Côte-D'azur, Rhône-Alpes et la Bretagne (respectivement +10 %, +8,5 % et +8 %).

■ Viticulture

L'engagement des viticulteurs est généralement effectué fin août. Il est encore difficile de dégager la tendance. Selon une première estimation, le nombre de viticulteurs pourrait progresser de 80 en 2015.

La Bio cultive sa diversité

Suivant les filières, les exploitations bio sont de tailles très différentes. Elles sont en moyenne plus petites qu'en conventionnel avec une plus forte part de **fermes diversifiées**. Parmi les **26 466 fermes engagées en bio fin 2014** :

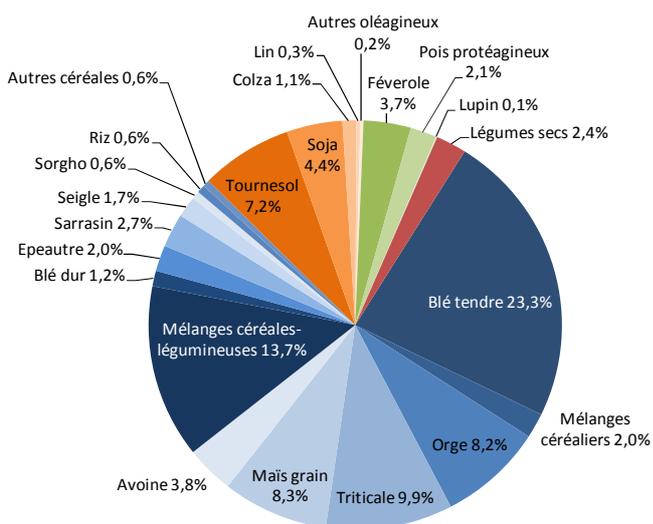
- 64 % avaient des surfaces toujours en herbe et/ou des cultures fourragères,
 - 37 % cultivaient des céréales, oléoprotéagineux ou légumes secs dont environ 30 % à titre principal,
 - 41 % produisaient des fruits et/ou des légumes frais, dont plus de la moitié à titre principal,
 - 19 % avaient des vignes, dont 85 % à titre principal,
 - 7 % produisaient des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) dont plus du tiers à titre principal,
 - 36 % pratiquaient l'élevage :
 - 22 % avaient un troupeau bovin (laitier ou allaitant), soit 3 élevages bio sur 5,
 - 10 % avaient un élevage de monogastriques (porcs ou volailles),
 - 6 % avaient un élevage ovin (laitier ou allaitant) et 3 % un élevage caprin.
- **Un producteur bio sur deux** vend directement au consommateur, ne serait-ce qu'un peu.

Dans le secteur des grandes cultures biologiques, en moyenne, plus de 10 espèces sont cultivées alors qu'en conventionnel, plus de 85% des surfaces de grandes cultures françaises étaient emblavées avec 5 espèces seulement.

Cette diversité se traduit également par une culture fréquente de mélanges de céréales avec des légumineuses, de légumes secs et de luzerne dans les rotations :

- Les trois quarts des surfaces de luzerne bio étaient intégrés à des rotations de grandes cultures bio.
- Près de 20 % des surfaces de grandes cultures sont des mélanges céréales-légumineuses.
- Plus de 24 % des surfaces de légumes secs en France sont cultivés en bio.

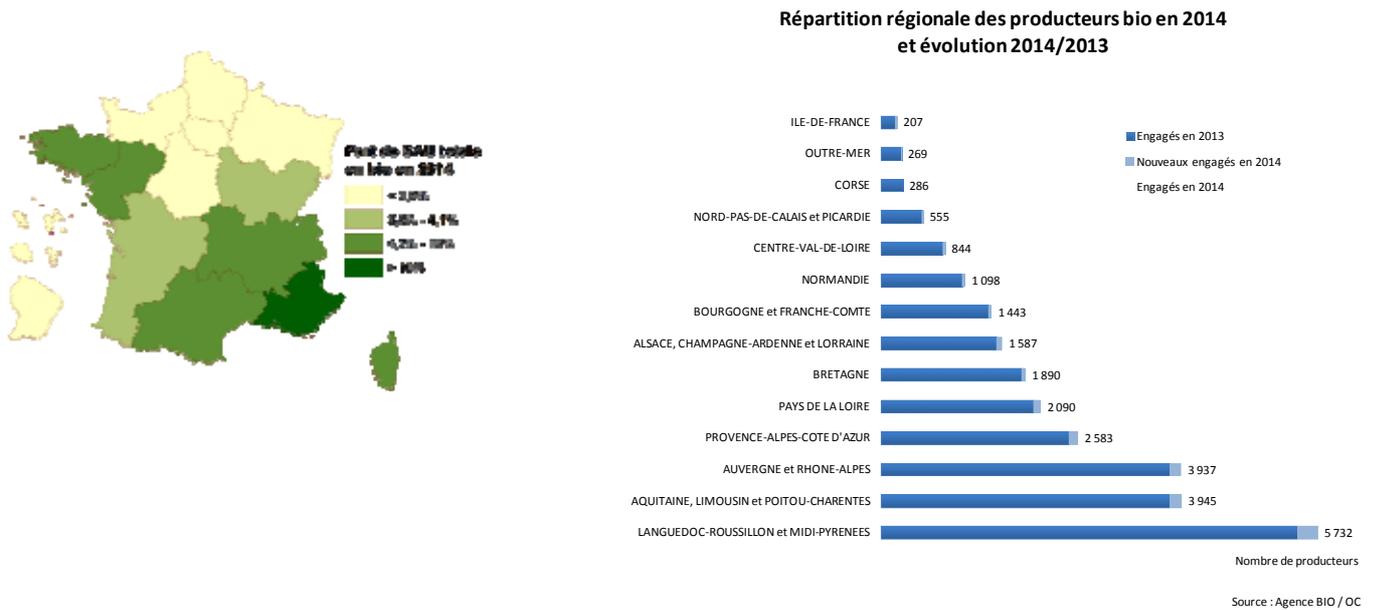
Assolement des grandes cultures biologiques 2014



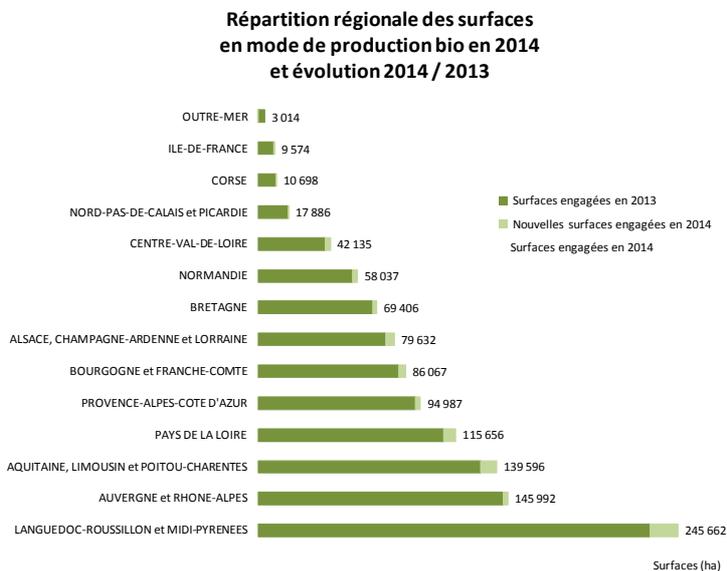
➤ La Bio dans la nouvelle configuration régionale

Perspective 2016 : plus des deux tiers de la production bio dans 5 régions

Dans la perspective de la mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale à compter du 1^{er} janvier 2016, les chiffres de la bio en 2014 sont ici projetés dans les 13 nouvelles régions, à titre indicatif.



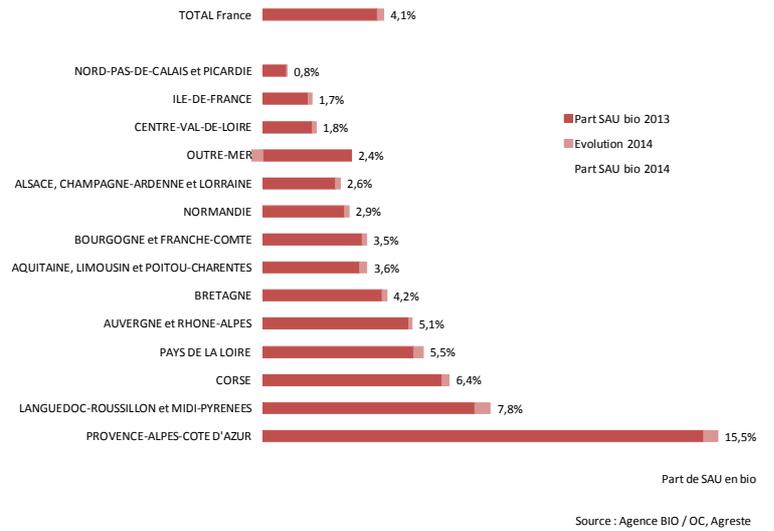
Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, toutes deux au podium des surfaces conduites en bio et du nombre de producteurs bio, donneront naissance à une région comptant plus d'un hectare bio sur cinq et plus d'un producteur bio sur cinq du territoire national. La nouvelle région déjà fortement engagée avec une part de bio dans la SAU totale deux fois plus élevée que la moyenne nationale, a connu entre 2013 et 2014 une forte dynamique de conversions.



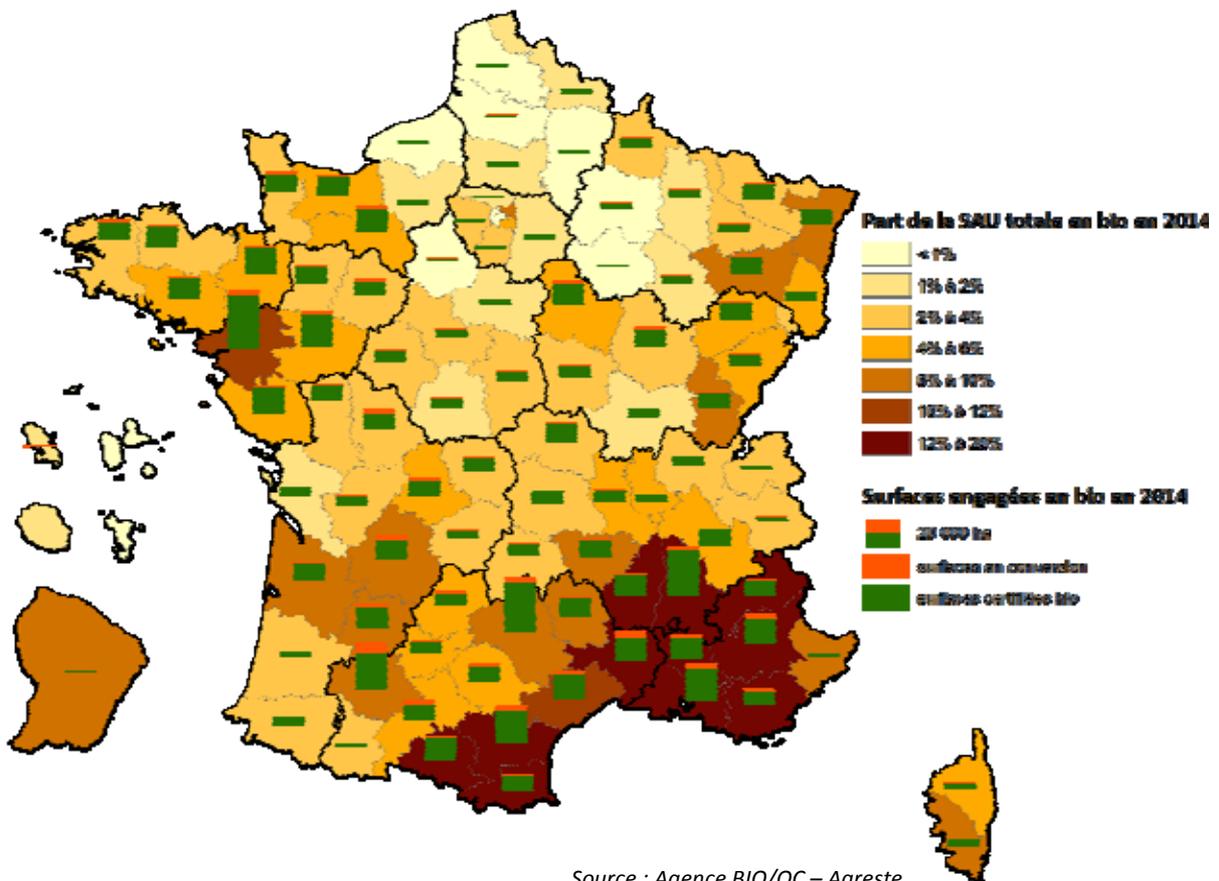
La région qui réunira Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes aura des surfaces conduites en bio et un nombre de producteurs bio comparables à la nouvelle région Auvergne et Rhône-Alpes avec, toutefois, une part de bio dans la SAU moindre.

Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire resteront à géométrie constante suivront. Les cinq régions au sud d'une diagonale de Nantes à Lyon qui présenteront globalement une part des surfaces conduites en bio dans la SAU totale supérieures à la moyenne nationale, totaliseront plus des deux tiers des surfaces et producteurs bio nationaux.

Part de la SAU en bio dans la SAU totale en 2014 et évolution 2014 / 2013

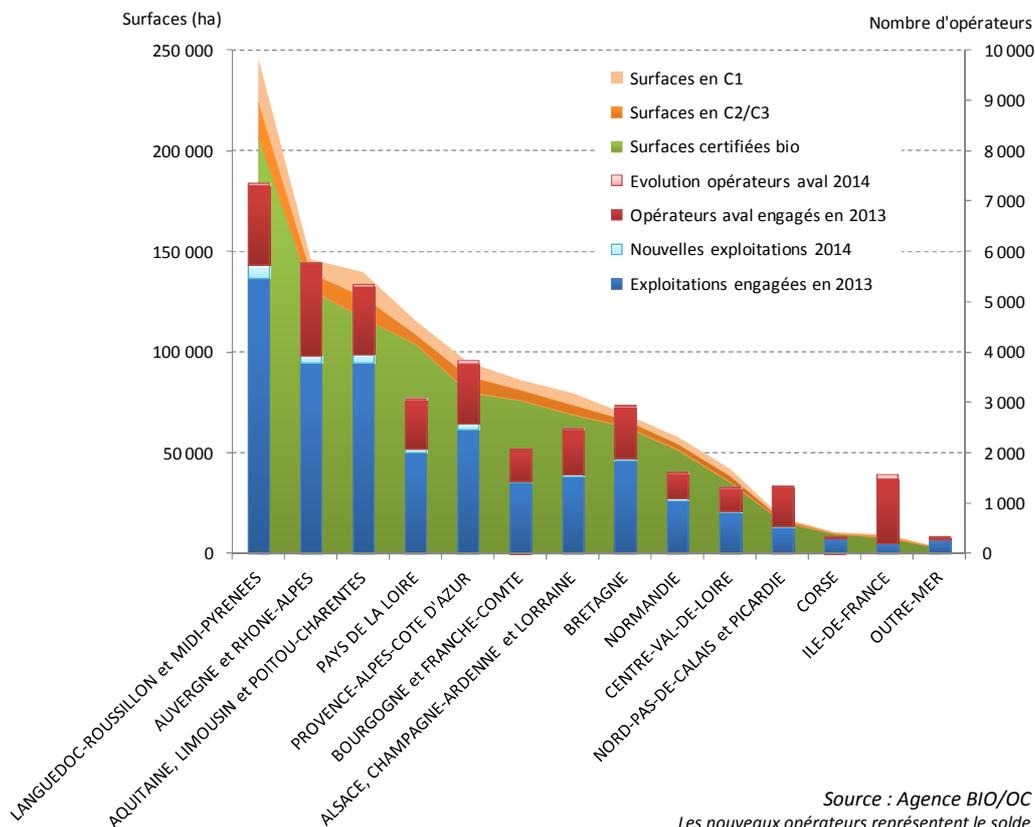


Part des surfaces bio dans les territoires agricole de chaque département en 2014 et surfaces engagées et en conversion dans le nouveau découpage régional.



Les régions actuelles comptant le plus de transformateurs, distributeurs, importateurs et exportateurs sont Rhône-Alpes, Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d’Azur. La région Rhône-Alpes fusionnée avec l’Auvergne restera en tête devant les régions unissant d’abord Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées puis Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Surfaces et opérateurs engagés en bio par région en 2014



Source : Agence BIO/OC
Les nouveaux opérateurs représentent le solde

Les chiffres de la Bio en 2014 dans la configuration territoriale qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

	Nb. Exploitations		Surfaces certifiées bio		Surfaces en conversion					Surfaces certifiées + conversion		Part de bio dans la SAU (%)	Aval	
	2014	Evol. /13	2014	Evol. /13	2014				Evol. /13	2014	Evol. /13		Transformateurs	Distributeurs
					C1	C2	C3	Total						
LANGUEDOC-ROUSSILLON et MIDI-PYRENEES	5 732	4,8%	206 394	3%	21 813	15 535	1 920	39 269	35%	245 662	7,1%	7,8%	1 182	438
LANGUEDOC-ROUSSILLON	2 799	2,8%	85 644	1%	6 664	6 205	1 462	14 332	5%	99 976	1,7%	11,3%	604	223
MIDI-PYRENEES	2 933	6,8%	120 750	5%	15 149	9 330	458	24 937	61%	145 686	11,3%	6,4%	578	215
AUVERGNE et RHONE-ALPES	3 937	3,9%	130 853	2%	6 896	7 694	549	15 139	1%	145 992	1,8%	5,1%	1 419	430
AUVERGNE	996	3,2%	44 790	0%	2 991	2 457	14	5 462	22%	50 252	2,3%	3,5%	209	66
RHONE-ALPES	2 941	4,1%	86 063	3%	3 904	5 237	536	9 677	-8%	95 740	1,6%	6,8%	1 210	364
AQUITAINE, LIMOUSIN et POITOU-CHARENTES	3 945	4,0%	117 068	6%	12 148	9 181	1 198	22 527	14%	139 596	7,4%	3,6%	1 055	343
AQUITAINE	2 428	2,1%	54 028	4%	5 160	3 531	945	9 636	14%	63 665	5,4%	4,7%	614	232
LIMOUSIN	627	7,7%	25 980	10%	2 957	2 470	136	5 563	2%	31 543	8,9%	3,8%	119	31
POITOU-CHARENTES	890	6,7%	37 060	7%	4 031	3 180	117	7 328	23%	44 388	9,4%	2,6%	322	80
PAYS DE LA LOIRE	2 090	4,1%	103 932	6%	6 884	4 519	321	11 724	11%	115 656	6,7%	5,5%	784	192
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR BOURGOGNE et FRANCHE-COMTE	2 583	4,6%	80 108	4%	6 974	6 320	1 584	14 878	-1%	94 987	3,3%	15,4%	889	342
BOURGOGNE	1 443	2,1%	76 056	0%	4 851	4 954	205	10 011	19%	86 067	4,7%	3,5%	473	153
BOURGOGNE	906	1,7%	42 874	5%	2 656	3 966	181	6 804	0%	49 677	4,4%	2,8%	280	91
FRANCHE-COMTE	537	2,7%	33 183	1%	2 195	988	24	3 207	92%	36 390	5,0%	5,5%	193	62
ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE et LORRAINE	1 587	4,3%	68 991	6%	5 826	4 607	207	10 641	14%	79 632	6,9%	2,6%	633	269
ALSACE	591	2,1%	17 336	1%	876	554	114	1 544	0%	18 880	1,3%	5,6%	275	139
CHAMPAGNE-ARDENNE	478	4,1%	17 133	4%	1 921	1 919	54	3 894	23%	21 028	7,3%	1,4%	183	56
LORRAINE	518	7,0%	34 522	9%	3 029	2 135	38	5 202	12%	39 724	9,5%	3,5%	175	74
BRETAGNE	1 890	2,3%	63 013	5%	2 979	3 382	31	6 393	-5%	69 406	4,0%	4,2%	793	253
NORMANDIE	1 098	3,4%	51 632	0%	3 518	2 720	168	6 405	-2%	58 037	5,3%	2,9%	383	123
BASSE-NORMANDIE	881	3,2%	44 528	6%	3 250	2 347	146	5 743	5%	50 272	5,7%	4,2%	225	78
HAUTE-NORMANDIE	217	4,3%	7 103	9%	268	372	22	662	-38%	7 765	2,6%	1,0%	158	45
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	844	3,9%	35 550	5%	3 502	2 808	275	6 585	29%	42 135	7,8%	1,8%	372	79
PICARDIE	555	3,5%	15 844	4%	977	1 061	4	2 042	7%	17 886	4,0%	0,8%	585	174
NORD-PAS-DE-CALAIS	296	3,5%	6 856	-1%	386	284	0	671	69%	7 527	3,1%	0,9%	398	119
PICARDIE	259	3,6%	8 988	7%	591	777	4	1 372	-9%	10 359	4,8%	0,8%	187	55
CORSE	286	0,0%	9 887	1%	488	228	95	811	57%	10 698	4,3%	6,3%	36	13
ILE-DE-FRANCE	207	5,6%	8 018	4%	793	761	1	1 556	29%	9 574	7,8%	1,7%	809	505
OUTRE-MER	269	2,7%	2 811	-13%	80	95	27	202	-63%	3 014	-20,0%	2,4%	31	20
TOTAL France	26 466	3,9%	970 159	4%	77 731	63 866	6 586	148 184	14%	1 118 342	5,4%	4,1%	9 444	3 334

Source : Agence BIO / OC

Consommation de produits bio en France : la progression continue

✓ Depuis le début de l'année 2015, les ventes sont à la hausse dans tous les circuits de distribution.

- Le rythme de croissance est plus élevé en magasins spécialisés. Les réseaux de magasins spécialisés bio prennent de l'ampleur avec des ouvertures de magasins, des agrandissements et des rénovations. Depuis le début de l'année, l'augmentation moyenne des ventes de produits bio dans ces réseaux est de l'ordre de 15 %.

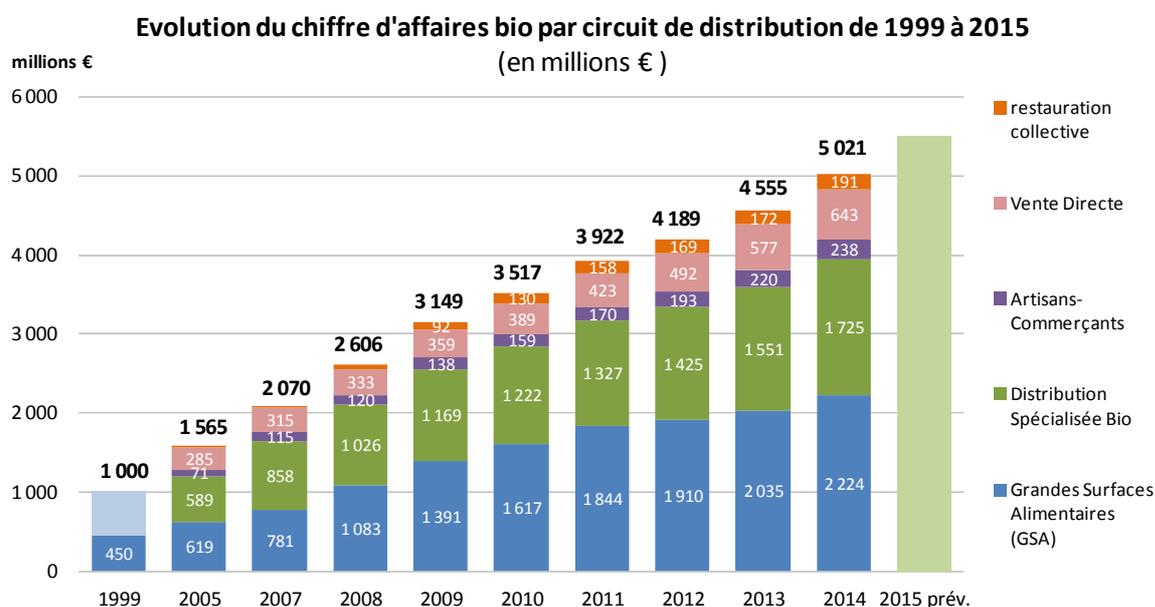
- En grandes surfaces alimentaires (hors discount), au cours du premier semestre 2015, les ventes de produits bio à poids fixe ont globalement progressé de 7,4 % par rapport au premier semestre 2014 (source : Panel IRI). Les ventes de ces produits en GSA représentent environ 30 % de l'ensemble du marché bio.

La progression a été variable d'une catégorie de produits à l'autre :

- +9,8 % pour les produits d'épicerie,
- +5,3 % pour les liquides (jus de fruits et légumes, boissons sans alcool, vins mousseux, champagnes et alcools),
- +5,8 % pour les produits frais en libre service.

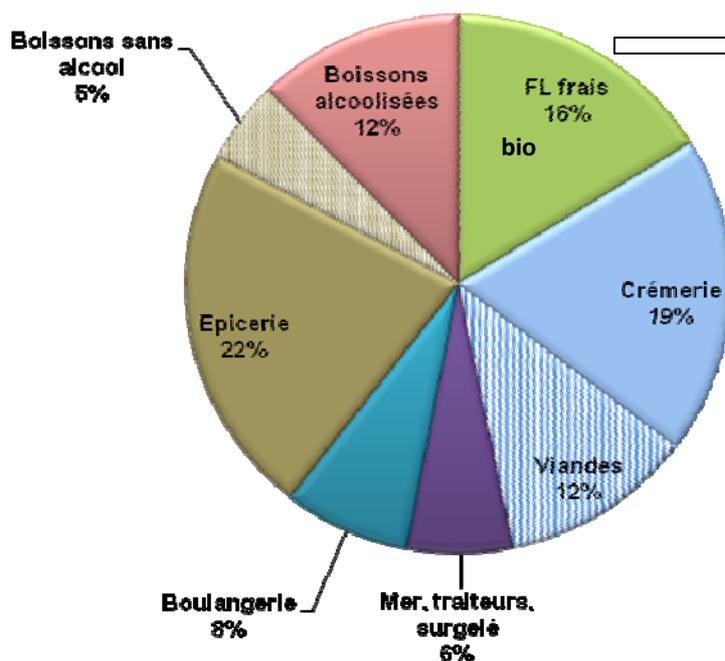
- La commercialisation en direct des producteurs aux consommateurs poursuit son développement dans tous les secteurs de produits avec une forte place du vin. Certains producteurs créent des magasins en commun.

⇒ Au vu de l'ensemble des tendances, la croissance du marché bio français devrait approcher les 500 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2015.



✓ Plus de la moitié des ventes en valeur de produits bio a été effectuée au rayon frais

Répartition en valeur des ventes de produits biologiques par grande catégorie, tous circuits confondus en 2014



Pour mémoire, en France, les fruits et légumes frais représentent 9% de la consommation alimentaire totale.

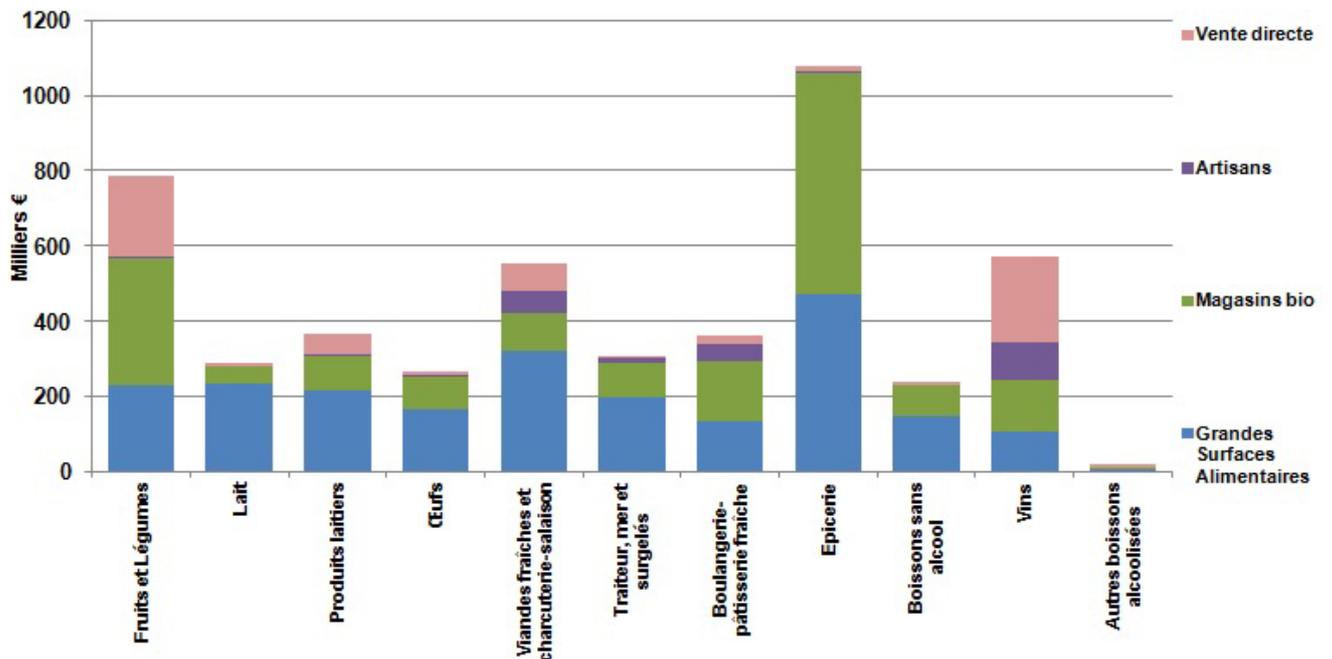
Source : Agence BIO/AND-I – 2015

Consommer bio fait évoluer les habitudes de consommation.

- Suivant les catégories de produits, la place de chaque circuit de distribution est plus ou moins importante. Dans le secteur des fruits et légumes bio, les magasins spécialisés bio sont le premier circuit de distribution, devant les grandes surfaces alimentaires et la vente directe. En revanche, dans le secteur de la crémèrie, la GSA est le premier circuit de distribution, devant les magasins spécialisés bio.

La vente directe est spécialement développée dans les secteurs du vin, des fruits et légumes, devant la viande avec les caissettes et les fromages et autres produits laitiers. Les ventes assurées par les artisans-commerçants concernent majoritairement le vin, les viandes, ainsi que le pain et la farine.

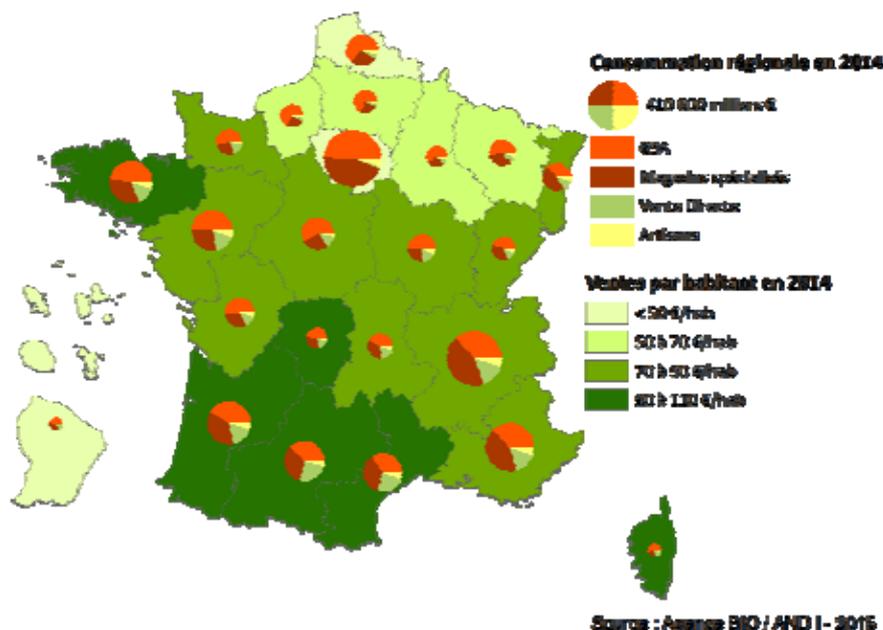
Répartition des ventes par circuit et catégorie de produits en 2014



Source : Agence BIO/AND-I - 2015

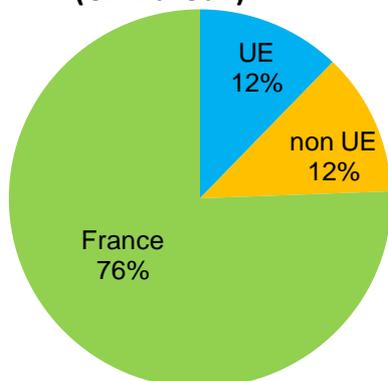
- La gamme des produits alimentaires bio vendus en magasins spécialisés bio est très large avec des milliers de références. L'épicerie sucrée et salée y occupe la première place, devant les fruits et légumes, le rayon crèmerie et le pain.
- En grandes surfaces alimentaires, le rayon crèmerie l'emporte (œufs, lait et autres produits laitiers), devant l'épicerie, les fruits et légumes et le pain.
- Les achats de produits bio progressent sur l'ensemble du territoire. Les achats de bio par habitant demeurent contrastés. La place des différents circuits de distribution est aussi variable entre les régions.

Répartition régionale et par circuit de distribution des ventes de produits biologiques en 2014



76 % des produits bio consommés en France proviennent de France

Les origines des produits bio consommés en France (en valeur)



Source : Agence BIO/AND-I – 2015

- Près de la moitié des importations est constituée de produits exotiques et de spécialités gastronomiques que l'on ne produit pas en France.
- 1/5 des produits bio importés sont très peu disponibles en France avec des perspectives d'augmentation de l'offre française à moyen terme.
- Près d'un tiers sont des achats extérieurs relais et compléments de gamme.

Certaines entreprises françaises exportent également des produits bio

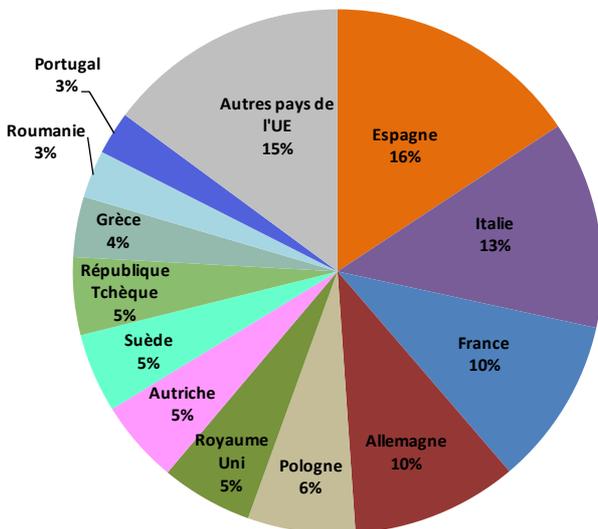
Les entreprises françaises ont vendu pour 435 millions d'euros de produits bio à l'exportation. Les vins représentent 2/3 des exportations françaises de produits bio en valeur.

La Bio dans l'Union européenne : près de 10,3 millions d'ha bio, plus de 257 000 fermes bio

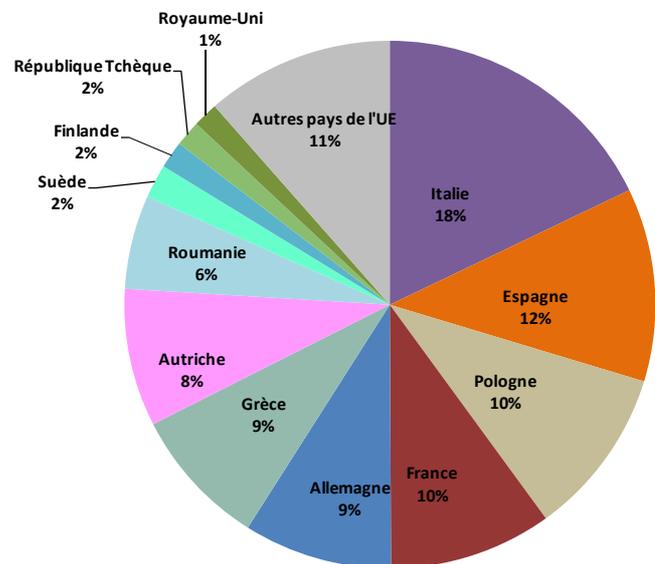
Au fil des années, l'agriculture biologique a pris de l'ampleur dans les 28 États membres actuels de l'Union européenne, passant de 4,3 millions d'hectares en 2000 à plus de 10 millions d'hectares en 2013, cultivés par plus de 257 000 fermes bio.

La moitié des surfaces bio et des fermes bio dans 4 pays

Répartition des surfaces bio par État membre de l'UE en 2013



Répartition des fermes bio en 2013

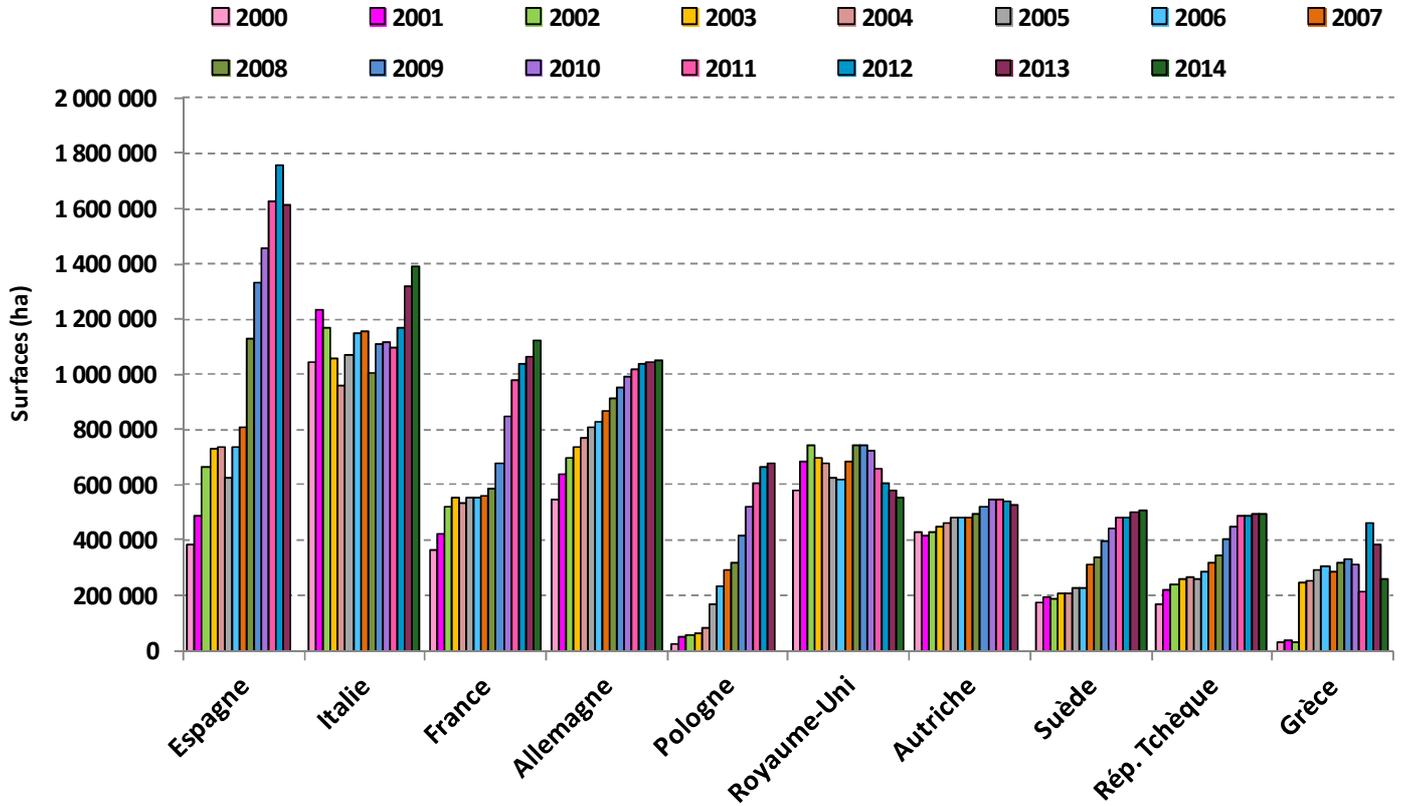


Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes – 2015

En 2013, la Bio représentait 5,7 % de la Surface Agricole Utile (SAU) européenne.

La France est en 3^e position dans l'UE s'agissant des surfaces bio.

Évolution depuis 2000 des surfaces certifiées bio et en conversion dans les 10 premiers pays producteurs de l'UE



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes - 2015

**Surfaces et nombre d'exploitations biologiques par pays
dans l'Union européenne en 2013 et en 2014**

Pays	2013					2014				
	Superficies en mode de production biologique (en ha)	Évolution 2013/2012	Part de la SAU en bio	Nombre d'exploitations biologiques	Évolution 2013/2012	Superficies en mode de production biologique (en ha)	Évolution 2014/2013	Part de la SAU en bio	Nombre d'exploitations biologiques	Évolution 2014/2013
Espagne	1 610 129	-8,3%	6,47%	30 502	0,1%					
Italie	1 317 177	12,8%	10,29%	45 969	4,9%	1 387 913	5,4%	10,80%	48 650	5,8%
France	1 060 756	2,7%	3,93%	25 467	4,3%	1 118 190	5,4%	4,14%	26 466	3,9%
Allemagne	1 044 955	1,0%	6,30%	23 271	1,0%	1 047 633	0,3%	6,30%	23 398	0,5%
Pologne	675 000	2,0%	4%	26 598	2,5%					
Royaume-Uni	575 349	-5,0%	3,30%	3 918	-8,5%	548 600	-4,6%	3,20%	3 695	-5,7%
Autriche	526 309	-2,1%	19,70%	21 792	-0,2%					
Suède	501 524	4,9%	16,50%	5 311	2,2%	502 152	0,1%	16,60%	5 190	-2,3%
République Tchèque	493 394	1,0%	11,68%	4 060	3,2%	494 405	0,2%	11,70%	4 023	-0,9%
Grèce	383 606	-17,1%	4,63%	21 986	-6,2%	256 131	-33,2%		20 186	-8,2%
Roumanie	301 148	4,5%	2,10%	14 869	-2,2%					
Portugal	271 532	19,9%	8,10%	3 308	nd					
Finlande	206 170	4,3%	9%	4 284	-0,9%	212 600	3,1%	9,40%	4 247	-0,9%
Lettonie	200 433	2,4%	11,04%	3 473	-0,7%					
Danemark	181 717	-0,7%	6,90%	2 627	-2,0%	176 323	-3,0%	6,60%	2 557	-2,7%
Lituanie	166 066	6,1%	5,70%	2 570	1,7%					
Slovaquie	162 029	-3,9%	8,40%	341	-5,8%					
Estonie	153 426	6,4%	16,30%	1 553	5,1%	158 071	3,0%	16,00%	1 542	-0,7%
Hongrie	140 292	7,4%	3,32%	1 673	7,2%					
Belgique	62 492	4,7%	4,70%	1 514	9,0%	66 693	6,7%	5,00%	1 630	7,7%
Bulgarie	56 287	43,8%	1,85%	3 854	39,9%					
Pays-Bas	55 938	4,0%	2,70%	1 647	-0,7%					
Irlande	52 390	-0,8%	1,28%	1 398	10,7%					
Croatie	40 576	27,2%	3,12%	1 609	5,3%	50 054	23,4%	4,03%	2 194	36,4%
Slovénie	38 664	8,2%	8%	3 049	13,7%	41 237	6,7%	8,6%	3 289	7,9%
Luxembourg	4 448	7,7%	3,40%	87	6,1%				119	
Chypre	nd	nd	nd	746	3,8%					
Malte	nd	nd	nd	8	-33,3%					
Total UE	10 285 750	0,9%	5,7%	257 484	1,5%					

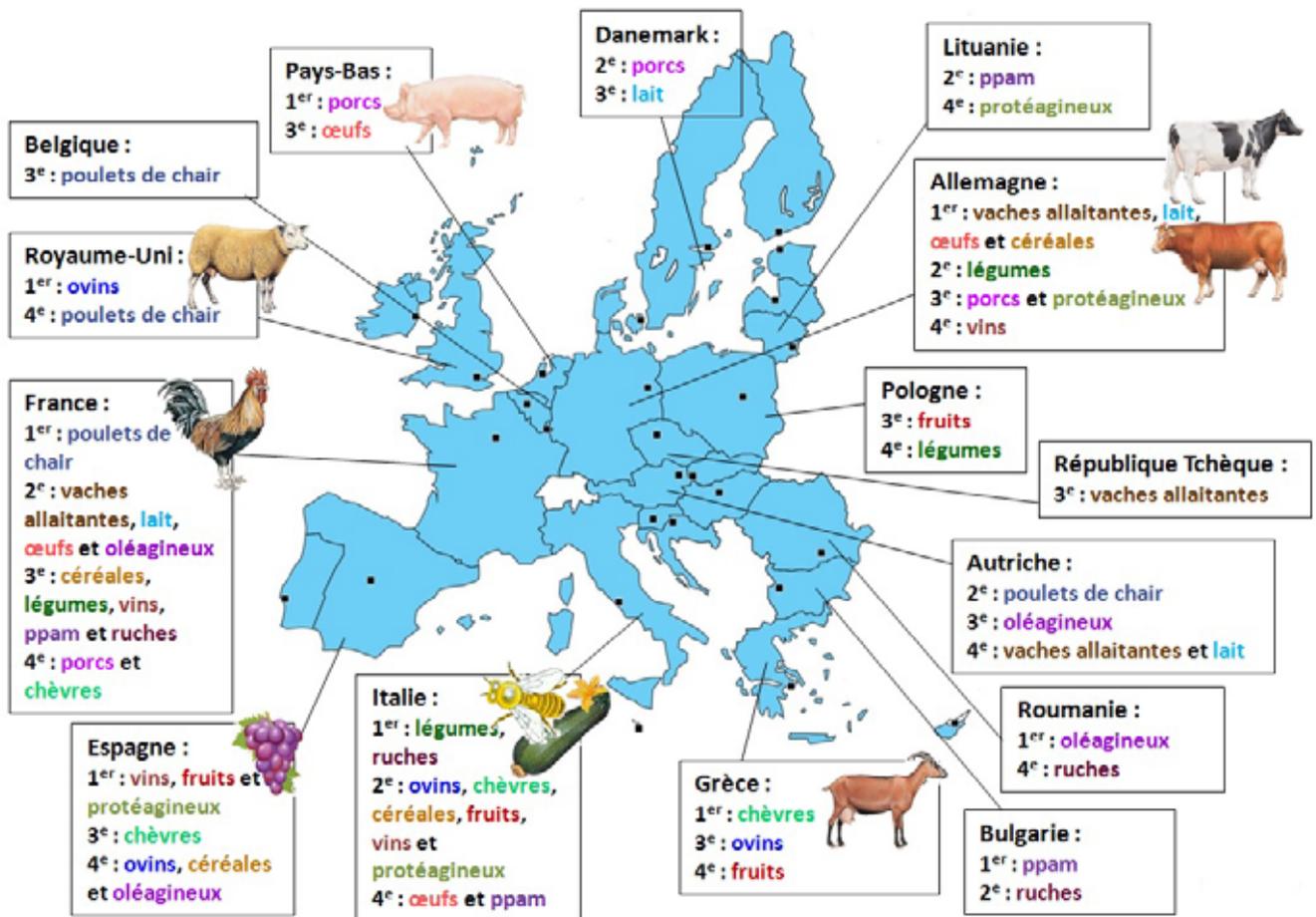
Sources : Agence BIO, AMI, Bioselena, Biowallonie, Ekoagros, Eurostat, EVIRA, FIBL/IFOAM, Institute of Agricultural Economics and Information, Jordbruksverket Ministères de l'Agriculture d'Allemagne, d'Autriche, de Croatie, du Danemark, d'Espagne, d'Estonie, de Grèce, de Lettonie, du Luxembourg, de Pologne, de Roumanie, du Royaume-Uni et de Slovénie, Service public de Wallonie, SINAB, SKAL et UKSUP.

La part des surfaces biologiques dans l'ensemble du territoire agricole de l'Union européenne était de 5,7 % en 2013. Cette part varie fortement d'un pays à l'autre.

Avec 19,7 % de la SAU en bio, l'Autriche est le pays de l'Union européenne dans lequel la surface certifiée bio et en conversion dans le territoire agricole national est la plus importante. L'Autriche est suivie de : la Suède (16,6 % en 2014), l'Estonie (environ 16 % en 2014), la République tchèque (11,7 % en 2014), la Lettonie (11 % en 2013), l'Italie (10,8 % en 2014), la Finlande (9,4 % en 2014) et de la Slovénie (8,6 % en 2014).

Des productions bio variées dans l'UE

Principaux pays producteurs par catégorie de produits bio



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes - 2015

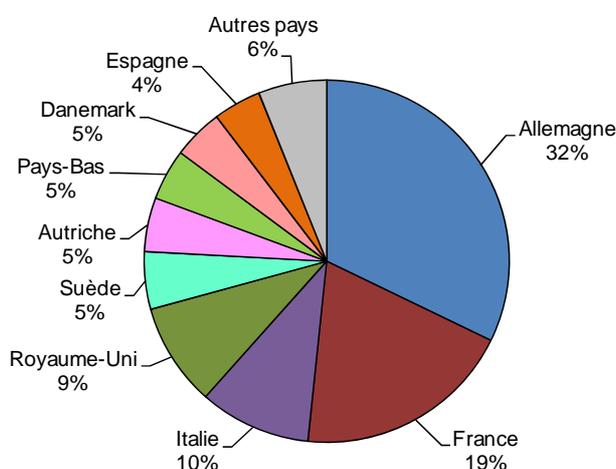
Un marché bio européen de plus de 23 milliards d'euros

Le marché des produits bio⁷ de l'Union européenne a été estimé à plus de 23 milliards d'euros pour 2013.

Il a progressé globalement de plus de 6 % par rapport à 2012 et a plus que doublé entre 2004 et 2013.

71 % des produits bio (en valeur) sont consommés dans quatre pays : Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni.

Répartition des ventes de produits alimentaires biologiques dans l'Union européenne en 2013



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes - 2015

La consommation bio est à la hausse dans tous les pays de l'Union européenne.

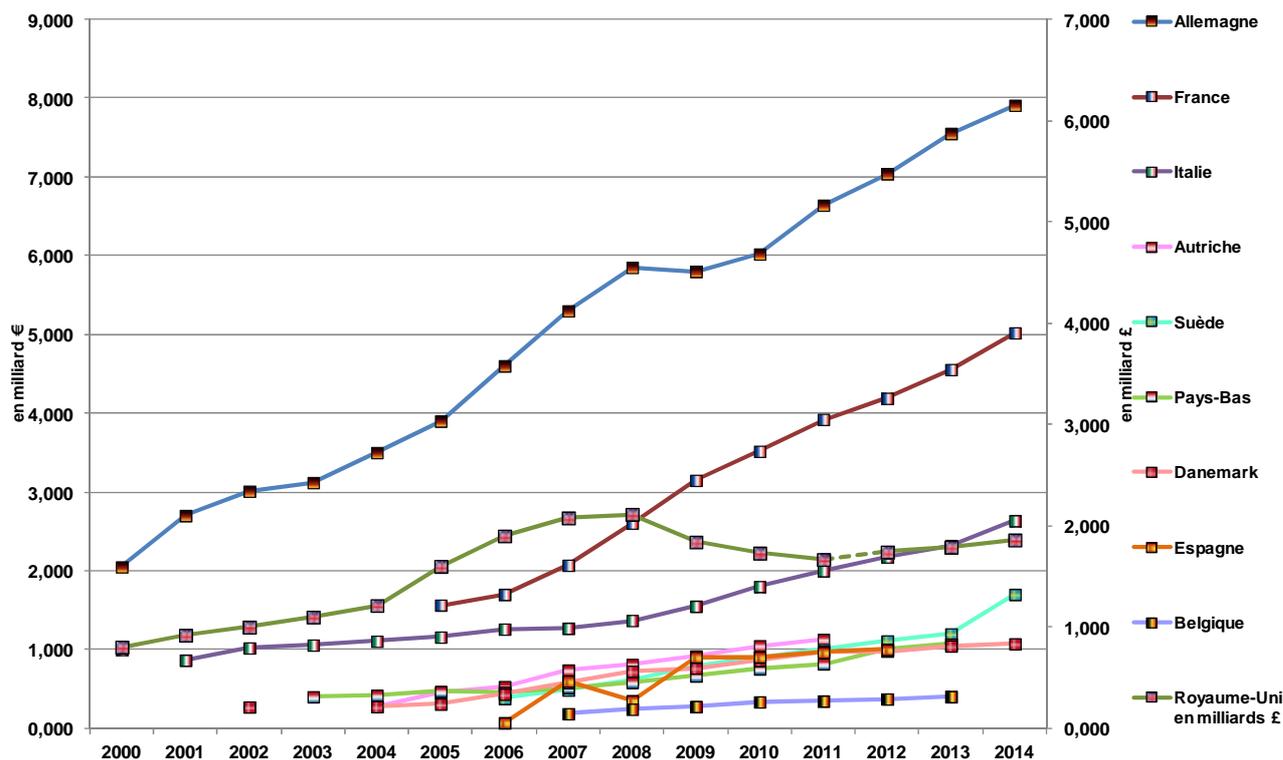
En République Fédérale d'Allemagne, premier pays consommateur bio de l'Union européenne, le marché bio a progressé de 4,8 % en 2014 et les dépenses des ménages pour les produits frais bio et une sélection de produits transformés bio⁸ ont progressé de 8,4 % au premier semestre 2015.

Le marché bio suédois a progressé de 38,4 % en 2014 par rapport à 2013. D'après les experts, sa croissance devrait être comprise entre 15 et 20 % en 2015.

⁷ consommation à domicile + restauration hors domicile

⁸ Les produits suivis sont : viande, volaille, œufs, fruits, légumes, pommes de terre, fromage, pain, pâtisseries, lait, yaourts, boissons à base de soja, farine, boissons lactées, fromage frais, le beurre et l'huile alimentaire.

Évolution des principaux marchés bio de l'Union européenne (en milliards € sauf RU : milliards £)



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes - 2015

La France bio dans l'UE

- ✓ Avec 10 % du territoire agricole de l'Union européenne cultivé suivant le mode biologique, la France est en 3^e position pour ce qui concerne les surfaces agricoles cultivées en bio.
- ✓ Avec près d'un quart du nombre des préparateurs bio de l'UE, la France est en 1^{ère} position devant l'Allemagne.
- ✓ Avec 19 % de la consommation bio de l'Union européenne, la France est en 2^e position derrière l'Allemagne.
- ✓ Le secteur de l'agriculture biologique se caractérise en France par une grande diversité des circuits de distribution et par l'étendue de la gamme de ses produits.

La Bio : une alternative

*qui contribue à la lutte contre le
réchauffement climatique*

L'agriculture biologique : naturellement respectueuse de l'environnement

Visant la protection de l'environnement – des sols, de l'air, de l'eau et de la biodiversité – l'agriculture biologique est un mode de production fondé notamment sur la non-utilisation de produits chimiques de synthèse, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures et la lutte biologique.

L'élevage, de type extensif, respecte le bien-être des animaux et fait appel aux médecines douces en tant que de besoin. L'alimentation des animaux à partir de la prairie et des produits des grandes cultures issus de la ferme ou le plus possible à proximité, est prioritaire.



Tout au long de la filière, les opérateurs engagés dans le mode de production et de transformation biologique respectent un cahier des charges rigoureux qui privilégie les procédés respectueux de l'écosystème et des animaux.

Chacune des étapes des filières fait l'objet de contrôles par un organisme certificateur.



En agriculture biologique, la non-utilisation d'engrais de synthèse et le recyclage de la matière organique contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

De ce fait, l'agriculture biologique permet de limiter les rejets polluants dans l'environnement et contribue à une gestion plus durable de la terre.



L'Agence BIO sera présente au sein du village de la société civile lors de la COP21, Conférence des Nations-Unis sur les changements climatiques qui se déroulera à Paris Le Bourget du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Les atouts de l'agriculture biologique pour le climat

Elle **n'utilise pas d'engrais azotés chimiques de synthèse** mais emploie **des engrais organiques** et accorde davantage de place aux **légumineuses qui fixent l'azote de l'air**

→ **Aucun rejet de CO₂** provenant de la production des engrais azotés minéraux, très énergivore ;

→ **Des rejets réduits en N₂O**, gaz à effet de serre important provenant de la volatilisation des engrais épandus.

Elle **recycle la matière organique et privilégie la prairie**

→ **Stocke davantage de CO₂**. Les matières organiques favorisent la vie microbienne du sol et la production d'humus, source de fertilité.

Davantage de stockage de carbone dans le sol avec la Bio

Les sols conduits en agriculture biologique contiennent en moyenne 0,2% de carbone par hectare en plus que l'agriculture conventionnelle⁹. Le carbone des tissus végétaux et du sol est stocké grâce aux prairies permanentes gérées suivant le cahier des charges bio, au recyclage des déchets organiques, à l'utilisation de légumineuses ainsi qu'à la préservation des haies.

Les prairies sont des puits de carbone, stockant entre 500 et 1 200 kg de carbone par hectare et par an selon leurs modalités de gestion – chargement, utilisation, fertilisation – la moyenne se situant autour de 1 000 kg. **Les prairies permanentes conduites en bio séquestrent un surplus de carbone**¹⁰.



⁹ www.oekolandbau.de/erzeuger/umweltleistungen/klimaschutz-und-klimawandel/oekolandbau-ein-beitrag-zum-klimaschutz

¹⁰ Gattinger et al, 2012.

La Bio : de la production à la transformation, une solution pour lutter contre le changement climatique

La question du changement climatique ne peut pas être traitée indépendamment des autres questions environnementales – pesticides, eau, biodiversité, sols. Dans cette approche globale, l'agriculture biologique a toute sa place. Elle apporte des solutions pour lutter contre le changement climatique.

La diversité des cultures et la gestion des sols en bio sont un facteur de **résilience** face aux aléas climatiques.

La question de la responsabilité environnementale et de l'atténuation du changement climatique est également au cœur des préoccupations des transformateurs bio. Au-delà du cahier des charges, les transformateurs bio cherchent à respecter l'ensemble des « sphères » auxquelles ils sont liés : le sol, le terroir, la nature ainsi que les hommes, collaborateurs, clients ou consommateurs. Leurs efforts pour réduire leurs empreintes et des défis portent sur l'éco conception des produits, des emballages et des machines ; l'optimisation des différentes consommations d'énergie, l'utilisation d'énergies renouvelables, l'évaluation des bilans carbone et la mise en place de mesures et plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre, etc.

La lutte contre le gaspillage permet également de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. **Les acteurs de la Bio sont engagés dans ce sens.** Avec la consommation bio, les habitudes d'achats et les comportements alimentaires évoluent en donnant plus de place aux produits frais et de saison et en évitant le gaspillage alimentaire.

La Bio au rendez-vous en cohérence avec les recommandations de l'INRA pour lutter contre le changement climatique

L'ADEME et les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie ont sollicité l'INRA pour déterminer et analyser une dizaine d'actions portant sur des pratiques agricoles et susceptibles de favoriser le stockage de carbone par l'agriculture ou de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. **La Bio s'inscrit pleinement dans les recommandations de l'INRA.**

Recommandations de l'INRA¹¹

En agriculture biologique

Diminuer les apports de fertilisants minéraux azotés

<p>1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la dose d'engrais minéral en ajustant mieux l'objectif de rendement • Substituer l'azote minéral de synthèse par l'azote des produits organiques • Retarder la date du premier apport d'engrais au printemps • Utiliser des inhibiteurs de la nitrification • Enfouir dans le sol et localiser les engrais 	<p>→ Les agriculteurs bio utilisent des engrais organiques adaptés : résidus de culture, guano, composts, effluents d'élevage, cultures intermédiaires ainsi qu'éventuellement, les fertilisants minéraux autorisés en bio, de faible solubilité et n'ayant pas subi de transformation chimique.</p> <p>→ Ils pratiquent la rotation des cultures et cultivent fréquemment les légumineuses qui fixent l'azote de l'air et fertilisent naturellement le sol.</p>
<p>2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la surface en légumineuses à graines en grande culture • Augmenter et maintenir des légumineuses dans les prairies temporaires 	<p>→ Les agriculteurs bio pratiquent la rotation des cultures et accordent une plus grande place aux légumineuses, en association avec des graminées ou en cultures pures.</p>



Stocker du carbone dans le sol et la biomasse

<p>3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer à un labour occasionnel un an sur cinq 	<p>→ Les agriculteurs bio pratiquent des rotations longues et tendent à réduire le travail du sol.</p>
<p>4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les cultures intermédiaires semées entre deux cultures de vente dans les systèmes de grande culture • Introduire des cultures intercalaires en vignes et en vergers • Introduire des bandes enherbées en bordure de cours d'eau ou en périphérie de parcelles 	<p>→ Les agriculteurs bio cultivent régulièrement les engrais verts afin de protéger le sol et l'enrichir en matière organique, utilisent des cultures spécifiques comme les légumineuses qui fixent l'azote de l'air et fertilisent naturellement le sol.</p> <p>En l'absence d'usage de désherbants chimiques, les cultures interlignes sont mises en place très fréquemment.</p> <p>Les agriculteurs bio diversifient les cultures et allongent les rotations pour limiter notamment la pression parasitaire.</p>



¹¹ D'après le Rapport INRA : « Quelle contribution de l'agriculture française à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ? » (juillet 2013) : <http://institut.inra.fr/Missions/Eclairer-les-decisions/Etudes/Toutes-les-actualites/Etude-Reduction-des-GES-en-agriculture>

<p>5</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'agroforesterie à faible densité d'arbres • Développer les haies en périphérie des parcelles agricoles 	<p>→ Les agriculteurs bio maintiennent les éléments semi-naturels du paysage : haies, bandes enherbées, talus ; favorables à la présence d'une faune – notamment d'auxiliaires – et d'une flore naturelles.</p> 
<p>6</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Allonger la période de pâturage • Accroître la durée de vie des prairies temporaires • Réduire la fertilisation azotée des prairies permanentes et temporaires les plus intensives • Intensifier modérément les prairies permanentes peu productives par augmentation du chargement animal 	<p>→ L'herbe étant la base alimentaire des ruminants bio et des troupeaux de taille raisonnable, les temps de pâturage sont longs. Ainsi, la consommation de carburant pour l'affouragement à l'étable ainsi que pour l'épandage des effluents d'élevage est réduite.</p> <p>Les éleveurs bio proposent aux animaux des aliments bio provenant, au moins en partie, de l'exploitation – en élevage bovin : obligation de produire sur la ferme au minimum 60 % des aliments, pour l'élevage de volailles et de porcs 20 %¹².</p> 

Modifier la ration des animaux

<p>7</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Substituer des glucides par des lipides insaturés dans les rations • Ajouter un additif – nitrate – dans les rations 	<p>→ Les éleveurs bio limitent la consommation de produits d'ensilage et de concentrés pour les élevages bovins, caprins ou ovins : l'alimentation des ruminants doit être à base de fourrages et l'usage des céréales complémentaires réduit.</p>
<p>8</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la teneur en protéines des rations des vaches laitières, des porcs et des truies 	<p>→ Le cahier des charges de l'élevage bio impose des taux élevés de fourrages « grossiers » pour les ruminants.</p>

Valoriser les effluents pour produire de l'énergie et réduire la consommation d'énergie fossile

<p>9</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la méthanisation • Couvrir les fosses de stockage et installer des torchères 	
<p>10</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la consommation d'énergie fossile des engins agricoles ainsi que pour le chauffage des bâtiments d'élevage et des serres 	<p>→ Compte tenu de ses principes et notamment du lien au sol, l'élevage biologique est de type extensif et nécessite peu ou pas de chauffage.</p>

¹² Ou si cela n'est pas possible, au moins d'origine régionale – cf. réglementation bio.

La gastronomie bio s'invite au restaurant : une alternative qui fait son chemin

La Bio en restauration : une demande croissante

La Bio fait désormais partie du quotidien des Français. D'après le Baromètre Agence BIO / CSA 2015¹³, ils sont de plus en plus nombreux à consommer des produits bio et de plus en plus souvent. En 2014, près de 9 Français sur 10 en ont consommé au moins occasionnellement (88 % vs 75 % en 2013) et 6 sur 10 régulièrement, c'est-à-dire au moins un produit bio au moins une fois par mois (62 % vs 49 % en 2013).



Les Français veulent pouvoir consommer des produits bio partout. Ainsi, ils sont de plus en plus demandeurs de bio en restauration hors domicile. Ils sont notamment :

- ✓ **78 %** à se dire intéressés par des repas intégrant des produits biologiques dans les **restaurants**, contre 54 % en 2013,
- ✓ **76 %** dans les **hôpitaux**, contre 62 % en 2013,
- ✓ **73 %** dans les **maisons de retraite**, contre 58 % en 2013,
- ✓ **72 %** dans les **centres de vacances**, contre 51 % en 2013,
- ✓ **63 %** en **restauration rapide ou à emporter** (dont 75 % des 25-34 ans) contre 43 % en 2013,
- ✓ **56 %** dans les **distributeurs automatiques**, contre 33 % en 2013.

Les actifs se sentent également très concernés par l'alimentation bio. **73 %** se disent ainsi intéressés par des repas intégrant des produits bio sur **leur lieu de travail, à la cantine ou au restaurant d'entreprise**.

Les parents sont également très demandeurs de bio pour leurs enfants. **87 % des parents désirent des repas avec des produits bio à l'école**.

¹³ Étude quantitative réalisée online, du 22 au 28 janvier 2015, auprès de 500 Français (résidents en France) âgés de 18 ans et plus, représentatifs de la population française.

La Bio inspire les chefs : lancement des 1^{ers} Trophées Bio des Jeunes Chefs

L'Agence BIO organise un **concours national de cuisine, professionnel et bio, destiné aux apprentis et aux élèves en écoles de cuisine**. Lancé en septembre auprès de 300 écoles hôtelières de France, ce concours de créativité culinaire bio invite les futurs chefs à exprimer leurs talents sur le thème de :



« La cuisine bio des régions de France »



Les participants évoqueront la gastronomie de leurs régions à travers des recettes réalisées à partir de produits bio et locaux. Après une première sélection, les recettes imaginées par les candidats seront examinées par un jury d'experts, composé de chefs, de professionnels de la Bio et de journalistes. La remise des Prix aux lauréats sera organisée à l'occasion de la conférence de presse de Printemps BIO 2016.

Les produits bio des régions de France à l'honneur

Les « Trophées Printemps BIO des Jeunes Chefs » sont ouverts à tous les jeunes âgés de 18 à 24 ans passionnés de cuisine, qu'ils soient en école ou en apprentissage. Les participants auront à créer la recette d'un plat principal, uniquement composé de produits bio de leur région. Lors de la finale, les recettes seront jugées sur leur originalité, leur esthétique et leur excellence gustative.



Bon à savoir :

Pour en savoir plus sur la Bio et connaître les modalités d'introduction de la Bio en restauration, le magazine Chef'n Bio, dédié aux professionnels de l'hôtellerie et de la restauration, est à la disposition des établissements hôteliers. Les magazines peuvent être commandés auprès de l'Agence BIO (communication@agencebio.org)



La gastronomie bio à la portée de tous

Des recettes bio en direct à la télé

Du 28 septembre au 2 octobre, la Bio s'invite à la table de l'émission « C'est à vous » sur France 5. Durant 5 jours, un chef ambassadeur de l'agriculture biologique et de ses produits élaborera un plat et un dessert composés uniquement de produits bio. À différents moments de l'émission, la journaliste questionnera le chef sur sa démarche et son choix de produits bio. Chaque jour, un chef d'une région différente interviendra. Les produits de saison seront mis à l'honneur. Les vidéos des recettes élaborées durant le Printemps BIO sont disponibles sur le site de l'Agence Bio : www.agencebio.org/videos. Les vidéos réalisées à l'automne seront en ligne à la mi-octobre.



Mes recettes bio : pour cuisiner bio au fil des saisons

Apéritif, entrée, plat, dessert : retrouvez de nombreuses idées recettes dans le livret : « Mes recettes bio, pour manger bio tout au long de l'année ! ». Ce livret propose près de 140 recettes faciles à réaliser. Très pratique à consulter, le livret est organisé par saison, en fonction des produits disponibles à chaque période. Un cinquième chapitre présente également des recettes réalisables à tout moment de l'année. Le livret est disponible en libre téléchargement sur le site agencebio.org.



Fête de la Gastronomie : 2^e édition du Banquet bio organisé par l'Agence Bio

Pour la deuxième année consécutive, l'Agence Bio participe à la **Fête de la Gastronomie**, du 25 au 27 septembre 2015 (www.economie.gouv.fr/fete-gastronomie).



En partenariat avec l'École de Paris des Métiers du Tourisme, de la Table et de l'Hôtellerie, et en cohérence avec le lancement des Trophées Bio des Jeunes Chefs réalisé dans le cadre du programme cofinancé par l'Union européenne, l'Agence Bio organise le Banquet bio, le vendredi 25 septembre midi au sein de l'EPMTTH. Les élèves de l'école accompagnés de leurs professeurs réaliseront un repas bio d'exception. Cet événement, à caractère professionnel, permet de renforcer et de consolider les liens entre les partenaires et les différents acteurs de la Bio.

L'École de Paris des Métiers de la table, du Tourisme et de l'Hôtellerie, située dans le 17^{ème} arrondissement, rue Jacques Ibert, forme et encadre depuis près de 40 ans 1 500 jeunes chaque année avec passion, valeurs et respect des produits travaillés. Les 60 formateurs transmettent leurs savoir-faire de la cuisine française.



ÉCOLE DE PARIS
DES MÉTIERS
DE LA TABLE
DU TOURISME
ET DE L'HÔTELLERIE
www.epmtth.paris

L'École renouvelle sa collaboration avec l'Agence BIO, débutée en 2014 et prolongée en février 2015 dans le cadre du Salon International de l'Agriculture, avec 3 jeunes élèves chaque jour sur le stand de l'Agence BIO.

La Bio en restauration commerciale : les garanties d'une réglementation dédiée

Face à la hausse de la demande de bio dans les restaurants, de plus en plus d'établissements intègrent des produits issus de l'agriculture biologique à leur carte. Pour accompagner le développement des produits bio en restauration commerciale, encadrer la communication faite autour de la Bio par les restaurateurs et fournir davantage de garanties aux consommateurs, un cahier des charges spécifique à l'utilisation des produits bio dans les restaurants commerciaux a été mis au point en France.

Depuis le 1^{er} octobre 2012, les restaurants commerciaux affichant la mention bio sur leur carte doivent le respecter, du simple ingrédient jusqu'à la carte 100 % bio. Les modalités de mises en œuvre tiennent compte du niveau d'introduction de la Bio dans les assiettes.



Tous les types de restaurants commerciaux sont concernés par ce cahier des charges, qu'ils proposent des repas à prendre sur place ou à emporter.

Aucune démarche particulière n'est nécessaire dans les cas :

- **d'activités ponctuelles de restauration** exercées de manière limitée dans le temps et n'excédant pas un total de 15 jours cumulés par an,
- des **produits bio préemballés** présentés dans leur conditionnement d'origine et portant les mentions de conformité au mode de production biologique (ex: vin, thé, yaourts...), ainsi que dans les cas dans lesquels l'offre en produits biologiques ne concerne que du café.

Trois niveaux d'engagement à la carte, dans tous les cas : des garanties pour le consommateur

Le cahier des charges prévoit des modalités de production, de certification et de communication adaptées au niveau d'introduction des produits bio dans le restaurant :

- **Cas 1 : le restaurant utilise et propose des ingrédients ou produits bio** (ex : pain, fromage, pommes, carottes, œufs, poulet,... ou encore des denrées non préparées par ses soins, comme de la salade composée achetée telle quelle à un fournisseur, de la ratatouille déjà cuisinée, etc.). La mise en avant de produits bio et non bio sur une même période est interdite est pas possible dès lors qu'on peut les distinguer facilement en stock, en cuisine et sur le lieu de consommation.

La seule démarche officielle à effectuer par le restaurateur est de notifier son activité à l'Agence BIO, ce qui lui permet de se faire connaître en figurant dans l'annuaire officiel des opérateurs en agriculture biologique (annuaire.agencebio.org).

Le restaurateur doit être en mesure de vérifier et de prouver que les ingrédients et produits bio présentés comme tels aux consommateurs sont conformes à la réglementation en vigueur - les factures, bons de livraison, étiquettes doivent faire référence à l'agriculture biologique et à son contrôle.

- **Cas 2 : le restaurant cuisine et propose un plat bio ou un menu bio** (ex : tourte aux légumes, boeuf bourguignon ... ou un menu bio de saison...). Au moins 95% en poids des ingrédients du plat sont issus de l'agriculture biologique (hors eau et sel). Les additifs et auxiliaires employés sont autorisés par l'annexe VIII du règlement (CE) n°889/2008. Les arômes sont uniquement naturels. Tous les ingrédients sont non OGM et non ionisés.



Les plats et menus présentés comme bio doivent être constitués uniquement de denrées biologiques – excepté dans les cas où ils n'existent pas en bio. Le restaurateur doit être en mesure de présenter le document témoignant de la certification.

- **Cas 3 : tous les plats et denrées de la carte sont bio** (tolérance pour un maximum de 5% d'ingrédients non disponibles en bio), **ainsi que les boissons**, à l'exception des produits de la pêche et de la chasse, et des boissons spiritueuses et sodas non disponibles en bio.

Dans ces deux derniers cas, les restaurateurs doivent compléter la notification de leur activité auprès de l'Agence BIO par la certification obtenue auprès d'un organisme agréé (coordonnées disponibles sur www.agencebio.org et sur www.inao.gouv.fr).

Bon à savoir : Les termes bio/biologiques peuvent ainsi figurer sur les cartes, menus ou signalétiques, toujours en lien direct avec les ingrédients, denrées, plats ou menus concernés, de telle manière que cette présentation ne puisse pas tromper le consommateur. Dans le cas de restaurants 100% bio, le caractère non bio de certaines boissons doit être porté à la connaissance du consommateur.

Le cahier des charges encadrant la Bio en restauration commerciale **ne s'applique pas à la restauration à caractère social** (cantines scolaires, restaurants universitaires, restaurants d'entreprises, de prisons, d'hôpitaux, de collectivités militaires ou religieuses...).

La Bio au cœur de l'actualité :

*une rentrée riche en événements
et actions d'informations*

Reflétant la vitalité de la Bio en France, de nombreuses actions d'information sont au programme de cette rentrée auprès des producteurs, des transformateurs, des distributeurs et des consommateurs.

L'Agence BIO participera à deux salons structurants : Tech&Bio et NATEXPO, qui constituent deux vitrines incontournables des innovations bio. Dans le cadre de Tech&Bio, les Assises de la Bio seront organisées autour de la question « La Bio demain : quelles perspectives, quelles stratégies ? ». La 4e édition des « Trophées de l'Excellence BIO » sera lancée, permettant de mettre en avant des initiatives particulièrement innovantes développées par des professionnels, qu'il s'agisse de producteurs, de transformateurs ou de distributeurs.

Pour informer les consommateurs et les accompagner dans la recherche des produits bio autour d'eux, l'Agence BIO propose de nombreux services digitaux, dont une application mobile « La Bio en Poche » pour trouver des produits bio, un événement ou un restaurant bio où que l'on soit. Une nouveauté 2015 qui sera notamment mise en avant dans des spots radio de sensibilisation diffusés à la rentrée sur des stations généralistes et musicales. Les événements ou animations bio sont disponibles tout au long de l'année sur le site www.labiodes4saisons.eu.

Pour les professionnels, de nombreux outils sont proposés en libre téléchargement pour l'organisation d'animations bio sur les points de vente, dans les restaurants collectifs...

Et, bien sûr, la Bio est également présente dans les écoles et restaurants scolaires, avec des actions d'information et de sensibilisation, en particulier le concours « Les Petits Reporters de la Bio ».

Tech&Bio : la structuration des filières et l'avenir de la Bio, bilan et perspectives

Les 23 et 24 septembre prochains, l'Agence BIO sera présente à la 5^e édition du Salon Tech&Bio. Durant 2 jours à Bourg-lès-Valence (Drôme – Rhône-Alpes), les acteurs des filières agricoles, français et internationaux, se donnent rendez-vous. 14 000 visiteurs sont attendus. Les 260 exposants annoncés représentent toutes les productions végétales et animales, rassemblées sur un seul et même site. Ils offrent un panorama complet d'une agriculture nouvelle génération.



Organisé à l'initiative des Chambres d'agriculture et soutenu par plus de 40 partenaires, Tech&Bio reflète la vitalité des productions alternatives et bio, en phase avec les attentes des consommateurs. Tech&Bio propose un tour d'horizon complet des nouvelles techniques de production disponibles ainsi que de multiples opportunités d'échanges entre les différents acteurs des filières agricoles : agriculteurs bio et non bio, fournisseurs, distributeurs, techniciens, chercheurs, étudiants, etc. De plus, le salon accueillera de nombreux professionnels internationaux et 15 délégations européennes qui pourront ainsi partager leurs expériences et leur regard sur l'agriculture biologique dans leur pays, avec en perspective des projets de collaborations, de réseaux, d'échanges.

Un espace pour la structuration des filières

Durant les deux jours du salon, l'Agence Bio animera un **espace dédié à la structuration des filières** avec la participation de 5 interprofessions partenaires : CNIEL, INTERBEV, INTERFEL, Intercéréales et Terres Univia, en synergie avec les autres acteurs. Cet espace vise à faciliter les contacts et à répondre aux professionnels, à favoriser la rencontre entre les entreprises et les fournisseurs de matières premières, en liaison avec le Synabio. Une diététicienne d'Interfel sera également présente sur cet espace tout au long du salon.

Le Fonds Avenir Bio en quelques mots

Doté de 4 millions d'euros par an depuis 2014, année de lancement du programme Ambition Bio 2017, ce Fonds vise à soutenir des programmes de développement de l'agriculture biologique en France. Destiné à des opérateurs économiques, depuis sa création en 2008, il a attribué 19,3 M€ de soutien financier, soutenu 64 programmes répartis sur l'ensemble du territoire concernant toutes les filières agricoles. Chaque année, les porteurs de projets potentiels peuvent déposer leur dossier suite aux deux appels à projets lancés et obtenir des informations lors du Forum Avenir Bio organisé à l'automne par l'Agence Bio.

Des conférences thématiques proposées par les interprofessions

La **Commission Bio d'INTERBEV** organise deux conférences durant le salon « Tech&Bio »

- « **Actualités et opportunités pour le marché de la viande bio** » : le 23 septembre, de 11h45 à 12h30.
- « **Élevage bio et respect de la ressource eau** » : le 24 septembre, de 15h15 à 16h15.

La Commission Bio d'INTERBEV est par ailleurs partenaire de 3 autres conférences :

- Tech & Bio – le 23 septembre, de 13h15 à 14h30 : « Vers un développement de la filière ovine bio » ;
- Tech & Bio – le 24 septembre, de 13h30 à 15h00 : « Bovins : valoriser ses réformes en bio ».

Le Comité Bio d'Interfel participera aux tables rondes organisées par le Synabio :

- « **S'organiser pour relocaliser** » (légumes), le 23 septembre de 13h30 à 15h00
- « **Lier bio et qualité gustative** » (arboriculture), le 23 septembre de 15h15 à 16h45

Les Assises de la Bio, le 24 septembre dans le cadre de Tech&Bio

Le 24 septembre, l'Agence BIO organise la 8e édition des Assises de la Bio dans le cadre du Salon Tech&Bio. Au programme des interventions d'experts français et allemands sur le thème :

« **La Bio demain : quelles perspectives, quelles stratégies ?** ».

Des représentants professionnels français et allemands interviendront dans les débats et feront part de leur vision de l'avenir : la Bio 3.0. Des échanges approfondis seront également organisés dans les domaines de la recherche-formation et de la structuration de filières.

Un expert du FiBL présentera les travaux de recherche de l'Institut sur la Bio et le climat.

Les Assises sont destinées à toutes les personnes œuvrant en faveur du développement de l'agriculture biologique, en particulier les Pouvoirs Publics, notamment les collectivités territoriales, les organismes professionnels et interprofessions, les entreprises, les instituts de recherche et technique, les associations de consommateurs, de protection de l'environnement, les journalistes, etc

Les Assises seront suivies d'échanges autour d'un buffet bio, qui se poursuivront l'après-midi dans l'espace « structuration de filières » du Salon Tech&Bio.

Cet événement professionnel majeur est organisé par l'Agence BIO dans le cadre du programme triennal d'information sur l'agriculture biologique et ses produits, cofinancé par l'Union européenne.

Programme des Assises de la Bio du 24 septembre

« La Bio demain : quelles perspectives, quelles stratégies ? »

9h00 Accueil

9h30 Ouverture par **Didier Perréol**, Président de l'Agence BIO

Repères sur l'évolution de l'agriculture biologique en Europe par **Elisabeth Mercier**, Directrice de l'Agence BIO

10h00 **L'agriculture biologique en France et en Allemagne : Ambitions pour l'avenir, objectifs stratégiques et plans d'actions** avec la participation de :

Luc Maurer, Conseiller technique au Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,

Hanns-Christoph Eiden, Président du Bundesanstalt für Landwirtschaft und Ernährung,

Felix Prinz zu Löwenstein, Président du Bund Ökologische Lebensmittelwirtschaft,

Didier Perréol, Président de l'Agence BIO,

Olivier Le Gall, Directeur général délégué à l'organisation, aux moyens et à l'évaluation scientifique de l'INRA,

Jean-Marie Morin, Co-Animateur Réseau agriculture biologique de l'enseignement agricole Formabio,

Christophe Ringeisen, Chargé de mission à l'OPABA : Bilan sur la coopération transfrontalière entre l'Alsace, le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie Palatinat

11h30 **Perspectives au plan réglementaire et sur la Bio et le climat** avec la participation de :

Marjorie Deroi, Chargée de mission agriculture biologique au Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,

Gian Nicolay, Représentant du FIBL

12h15 **Débat et contributions complémentaires**

13h00 **Conclusions suivies de la présentation du buffet bio par les chefs cuisiniers des collèges de la Drôme**

4^e édition des Trophées de l'Excellence Bio : l'innovation au cœur de la Bio

Le concours « Les Trophées de l'Excellence Bio » organisé par l'Agence BIO et le Crédit Agricole, vise à distinguer les **actions innovantes et exemplaires** réalisées par les **producteurs, transformateurs et distributeurs** de l'agriculture et des filières biologiques qu'elles soient d'ordres technique, commercial, social ou environnemental.

Le concours est ouvert à tous les acteurs **professionnels et entreprises des filières biologiques** certifiés et en conversion. Les initiatives présentées chaque année reflètent la vitalité de la Bio en France.

En 2015, un prix de 5 000 € sera décerné au projet le plus innovant, dans chacune des deux catégories :

- **producteurs**
- **transformateurs et distributeurs**

Il sera officiellement lancé le 24 septembre dans le cadre du salon Tech&Bio. Les candidatures seront closes le lundi 14 décembre 2015 et les lauréats seront distingués lors du **Séminaire international de l'Agriculture Biologique**, organisé par l'Agence BIO en mars 2016, à Paris.

Pour en savoir plus : www.credit-agricole.com, www.agencebio.org

Une mise en lumière des actions innovantes

Peuvent être considérées comme « innovation » les activités suivantes:

- la fabrication d'un produit nouveau,
- une nouvelle méthode de production,
- l'ouverture de nouveaux débouchés dans des conditions durables, rémunératrices pour les producteurs et accessibles pour les consommateurs,
- l'utilisation de nouvelles matières premières,
- la réalisation d'une nouvelle organisation du travail,
- la mise en œuvre de nouveaux dispositifs partenariaux (associations, collectivités territoriales...).

Les innovations, pour être considérées en tant que telles, doivent présenter une utilité avérée pour le développement ou l'amélioration des performances des filières de l'agriculture biologique.

Edition 2014

Les 2 lauréats

Catégorie Producteurs : Construire soi-même des équipements adaptés à l'agriculture biologique. Destiné aux producteurs inscrits dans une démarche d'installation, de conversion ou de progrès en bio, un dispositif de développement et de diffusion de l'autoconstruction agricole a été lancé en 2009 par ADABio. Créée en 2011, l'association ADABio Autoconstruction assure les travaux de recherche-développement participatifs et de diffusion.

Catégorie Transformateurs - Distributeurs : Un « kit-soupe » bio et local, de saison, pour développer le bio dans les établissements médico-sociaux et sanitaires grâce à l'emploi de personnes en situation de handicap. L'atelier agroalimentaire de transformation de légumes a été initié par ARIA 85—Association pour la Réadaptation et l'Intégration par l'Accompagnement.

Les 2 mentions spéciales du Jury

Catégorie Producteurs : Une dynamique de développement de la bio dans tout un village à partir d'une coopérative agricole. La Cave coopérative viticole La Corrensoise compte 30 adhérents et 8 salariés.

Catégorie transformateurs et distributeurs : " Brin de légumes" de Biscru, un procédé innovant pour des produits bio, bons et sains sources de développement local. Tous leurs produits reposent sur des légumes bio et locaux sans cuisson, obtenus grâce à un procédé de déshydratation à 42°C, technique permettant de conserver tous les nutriments, vitamines et enzymes.

Natexpo : l'Agence BIO aux côtés des professionnels du marché bio

Présente à chaque édition depuis 2005, l'Agence BIO renouvelle sa participation à Natexpo en 2015. **Du 18 au 20 octobre prochain**, elle sera présente aux côtés des acteurs français et internationaux des secteurs bio et du bien-être qui se donnent rendez-vous à Paris Nord Villepinte.

12 000 visiteurs venus d'une soixantaine de pays du monde sont attendus pour découvrir le dynamisme d'un marché très novateur, rythmé par les créations d'entreprises et les lancements de produits inédits.



L'Agence BIO à Natexpo : un stand d'information situé en J9

L'Agence BIO animera cet espace en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. L'Agence BIO et ses partenaires répondront à toutes les questions des professionnels de la filière.

L'Agence BIO est inscrite au parcours RHD afin de répondre aux professionnels sur la réglementation liée à ce secteur.

Durant le salon, l'Agence BIO présentera les différents outils développés dans le cadre du programme d'information cofinancé par l'Union européenne et mis à disposition des professionnels.

Les filières viandes bio et produits laitiers bio seront présentes à Natexpo, une première !

- INTERBEV (stand H90), avec la présentation des innovations de la filière viande bio et d'un rayon libre-service type, échanges entre éleveurs, opérateurs et points de vente sur la filière viande bio et dégustations.
- le CNIEL (stand I70), avec des démonstrations de libre-service et mise en avant produits, tables rondes, présentation des actions, etc. Les produits laitiers seront aussi à découvrir sur la « Fromagerie bio » animée par des professionnels et des Meilleurs Ouvriers de France, et l' « Atelier de Cuisine Bio ».

La Bio sous la main avec l'application mobile « La Bio en Poche »

Lancée en juin dernier, l'appli mobile « **La Bio en Poche** » permet de trouver, où que l'on soit, des lieux de vente, des restaurants bio et des événements bio durant toute l'année par simple géolocalisation sur son smartphone. Très pratique pour rester connecté à la Bio, elle est disponible gratuitement sur App Store et Google Play.

L'appli « La Bio en Poche » est directement reliée à l'annuaire de l'Agence BIO qui rassemble les fournisseurs de produits bio en France, au site www.labiodes4saisons.eu pour la partie agenda événementiel et aux réseaux sociaux pour avoir toutes les actus de la Bio en direct.

L'application offre également un libre accès à une centaine de recettes bio de saison pour cuisiner toute l'année et à un espace ludopédagogique pour sensibiliser les enfants à la bio avec des quiz, jeux, coloriages, etc.



8 bonnes raisons de télécharger « la Bio en Poche » :

- trouver en quelques clics un lieu de vente (producteurs, magasins), un restaurant bio ou un événement bio près de chez soi,
- en savoir plus sur l'agriculture bio et ses principes,
- expliquer la Bio aux enfants,
- contribuer au développement du secteur bio,
- développer la consommation de proximité,
- contribuer à la protection de l'environnement en limitant les transports polluants,
- encourager les producteurs à s'engager en bio
- découvrir des recettes bio savoureuses



Des paniers **100% bio** sont à gagner sur l'appli avec le jeu **Geolo' Bio du 21 septembre au 30 octobre**. Les utilisateurs seront invités à se géolocaliser sur le lieu des animations bio, afin de gagner des « bio-points ». Plus l'utilisateur aura de points, plus il aura de chance de remporter des paniers bio. Il aura également la possibilité de parrainer ses amis pour gagner des points.

La Bio aussi sur les ondes

- Des spots radio seront diffusés **du 17 au 19 septembre et du 24 au 26 septembre** sur 6 grandes stations pour sensibiliser très largement le grand public à la Bio et faire connaître l'application mobile « **La Bio en Poche** ». Ce message de 20 secondes sera diffusé près de 248 fois, en amont des actes d'achat du week-end en fin de semaine (Jeudi-Vendredi-Samedi) sur la tranche du Prime-Time (6h-9h) et du Drive-Time (16h-19h) pour assurer une grande visibilité.



La Bio sur la toile pour rester connecté toute l'année

Tout au long de l'année, le site internet www.labiodes4saisons.eu propose de nombreux événements et animations bio notamment à l'automne et au moment de Printemps BIO, première quinzaine de juin.

Parmi les événements phare de l'automne, on peut y retrouver les animations de l'opération « **Manger bio et local, c'est l'idéal** », les événements **Tech&Bio**, les **Bio automnales en Pays-de-la-Loire**, également les marchés bio de nombreuses régions et bien d'autres rendez-vous bio France entière.



Une animation permanente de la page **Facebook** « Agriculture Biologique » (près de 180.000 fans) avec des publications, tout au long de l'année : contenus d'actualité, grands rendez-vous de l'Agence BIO (SIA, Printemps BIO, etc.), des témoignages audio et vidéo (notamment les programmes courts la Minute Bio), des focus produits bio, les événements Tech & Bio, etc.



Du 17 au 30 septembre, le jeu « C'est la rentrée bio » sur Facebook/AgricultureBio qui permet de gagner des paniers 100% bio.

La bio sur les réseaux sociaux : toutes les actualités de la Bio peuvent également être suivies sur le blog « leblogdelabio.com », sur twitter « [@agriculturebiologique](https://twitter.com/agriculturebiologique) », Instagram et Pinterest.

La Bio fait sa rentrée dans les écoles et les restaurants scolaires

Partout en France, de nombreuses démarches sont engagées par l'ensemble des partenaires pour l'introduction des produits bio en restauration scolaire et pour la sensibilisation du jeune public à l'agriculture biologique. Le programme de l'Agence Bio complète ces actions existantes.

Un concours national : « Les Petits Reporters de la Bio »



La 4^e édition du concours « **Les Petits Reporters de la Bio** » est lancée cet automne.

Encadrés par leur professeur des écoles ou par l'animateur dans le cadre des activités périscolaires, les enfants des classes du CE1 au CM2 sont invités à réaliser un magazine sur l'agriculture biologique et ses produits (1 magazine par classe ou groupe, 2 pages recto verso, format A4).

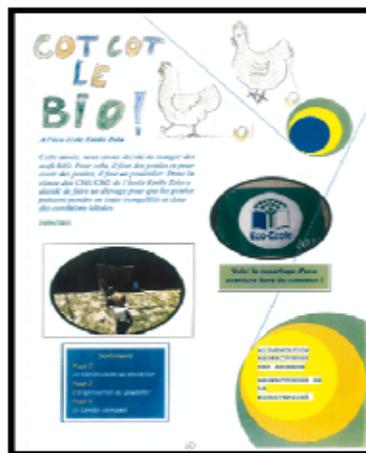
Ils peuvent traiter un grand choix de sujets par exemple: « La bio dans mon restaurant scolaire », « Les fruits et légumes bio de saison », « Du blé au pain bio », « Mon poulailler bio », « L'élevage bio », « De la vache au yaourt bio », « La bio dans ma région », « Notre potager bio », « Manger bio, le bon calcul », ...



- 1^{er} prix : un atelier culinaire animé par un chef cuisinier
- 2^e prix : des goûters bio gourmands

3^e édition du concours « Les Petits Reporters de la Bio » Les 2 classes lauréates

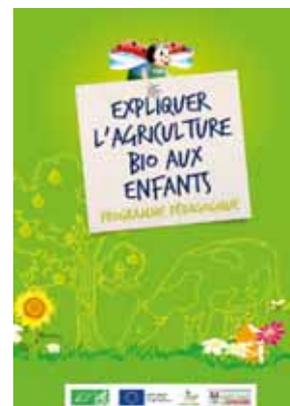
La classe de CM1 de l'école Erckmann Chatrian de Gavisse (Moselle) pour « **Les Petits du Bio !** » et la classe de CM1-CM2 de l'école Emile Zola à Lorgues (Var) pour **Cot cot le bio !**



Des supports pédagogiques pour faire découvrir la Bio aux élèves

Pour sensibiliser les enfants des classes du CE1 au CM2 à l'importance d'une alimentation respectant l'environnement, la biodiversité et le bien-être animal, l'Agence BIO propose des supports pédagogiques conçus en lien avec les programmes de Sciences et d'Éducation au Développement Durable.

Les fiches d'activités pour les élèves, les posters et le guide d'animation contenus dans le kit pédagogique présentent et expliquent les caractéristiques de l'agriculture biologique par des exemples qui conduisent les élèves à la réflexion, à la mobilisation et à l'enrichissement de leurs connaissances.



Ces kits pourront être commandés sur le site Internet de l'Agence BIO à l'automne 2015 : www.agencebio.org/kit-pedagogique

3 000 kits d'animation pour accompagner l'organisation des repas bio

Les restaurants scolaires sont de plus en plus nombreux à proposer des produits bio, d'autres souhaitent le faire. Pour accompagner l'organisation de repas avec des produits bio (ingrédients, plats ou menus bio), l'Agence BIO propose des kits d'information et d'animation gratuits à destination des gérants des restaurants scolaires.

Le kit d'animation se compose d'une affiche, d'une guirlande, de dépliants ludopédagogiques pour les enfants, de signalétiques et d'un « Mémo bio » pour les professionnels de la restauration collective.

Ces kits pourront être commandés sur le site Internet de l'Agence BIO à partir de cet automne : www.agencebio.org/kits-restauration-scolaire

EN SAVOIR PLUS

Les Français sont en attente de bio dans les restaurants collectifs : ils sont **87 % à se déclarer intéressés par la Bio à l'école**, 76 % à l'hôpital, 73 % au travail et autant dans les maisons de retraite. Début 2015 en France, 59% des établissements de restauration déclaraient proposer des produits bio à leurs convives (ils étaient 4% en 2006). Le secteur scolaire est le plus concerné (74% d'établissements), suivi du secteur du travail (62%), puis du secteur de la santé et du social (26%).

Source : Agence BIO/CSA 2015

Le Kiosque Bio : de nombreux outils à télécharger pour mieux faire connaître la Bio

Tous les outils de communication développés par l'Agence BIO dans le cadre de la campagne cofinancée par l'Union européenne sont disponibles en haute définition sur le Kiosque Bio : www.agencebio.org/lekiosquebio/recherche.



Ce site dédié aux outils de communication permet de mieux les faire connaître et les rend accessibles à tous : producteurs, transformateurs, distributeurs, chefs cuisiniers, gérants et personnel de la restauration collective, écoles professionnelles, enseignants, collectivités, consommateurs...

Les films courts « La Minute Bio » : reportages sur le terrain, avec de nombreux témoignages de professionnels de la Bio (producteurs, transformateurs, distributeurs, cuisiniers en restauration scolaire, formateurs, consommateurs, représentants d'organismes de contrôles,...) sont disponibles via le site Internet de l'Agence BIO, le DVD « Minute Bio » ou une clé usb, et diffusables dans le respect de la charte d'utilisation.



Des vidéos de recette de chefs sont également disponibles dans la vidéothèque de l'Agence Bio : www.agencebio.org/videos

L'Agenda de la Bio : les rendez-vous du 2nd semestre 2015

- **Tech&Bio, salon européen des techniques bio et alternatives**, les 23 et 24 septembre 2015, dans la Drôme (www.tech-n-bio.com)



- Lancement du concours des **Trophées de l'Excellence bio** durant Tech&Bio

- **Les Assises de l'Agriculture biologique** organisées par l'Agence BIO le 24 septembre 2015, dans le cadre du salon Tech&Bio, dans la Drôme, sur le thème « **La bio innovante** » (partenariat franco-allemand) (www.agencebio.org)

- Fête de la gastronomie : **Banquet bio*** organisé par l'Agence Bio – événement à destination des professionnels

- **Sommet de l'Élevage**, du 7 au 9 octobre 2015, à Cournon Auvergne, avec l'organisation d'une **conférence** par la Commission Bio d'Interbev : « *Face au développement prometteur de la viande bio, quels engagements politiques pour accompagner un équilibre dans les régions ?* », le 7 juin (14h30-17h30) (www.sommet-elevage.fr)



- **Natexpo**, salon professionnel des produits biologiques, écologiques et des compléments alimentaires, du 18 au 20 octobre, à Paris Nord Villepinte (www.natexpo.com), l'Agence Bio y sera présente* sur le stand J9



- **Forum Avenir BIO***, organisé par l'Agence BIO, le 28 octobre à Paris

- **Foire du Havre** – www.normand-expo.fr, Stand lait bio, les 7 et 8 novembre



- **Salon Marjolaine**, 7-15 novembre, à Paris (www.salon-marjolaine.com)

- **Inauguration du Pavillon bio de Rungis** le 26 novembre 2015 (date à confirmer)

*Action réalisée par l'Agence BIO en complément du programme cofinancé par l'Union européenne.

- **Participation à la COP 21***, la Conférence des Nations-Unis sur les changements climatiques, présence de l'Agence Bio au sein du village regroupant la société civile à Paris Le Bourget du 30 novembre au 11 décembre 2015
- **SISQA de Toulouse** : stand lait bio du 10 au 13 décembre
- **Millésime Bio**, Mondial du Vin Biologique, du 25 au 27 janvier 2016 (www.millesime-bio.com) avec une conférence sur la viticulture biologique*, organisée par l'Agence BIO
- **Biofach**, 10-13 février 2016 (www.biofach.de)
- Participation de l'Agence BIO au **Salon International de l'Agriculture**, du 27 février au 6 mars 2016 (www.salon-agriculture.com)
- **Séminaire International de la Bio**, organisé par l'Agence BIO le 3 mars 2016 (www.agencebio.org)
- **Remise des Trophées de l'Excellence Bio** durant le Séminaire International de la Bio
- **Printemps BIO**, première quinzaine de juin, avec des animations dans toute la France (rassemblées sur www.labiodes4saisons.eu et l'appli « La Bio en Poche »).



Pour en savoir plus : www.agencebio.org, rubrique « Agenda »

Et retrouvez tous les événements bio de la rentrée sur www.labiodes4saisons.eu, notamment l'opération nationale « *Manger bio et local, c'est l'idéal* ».

*Actions réalisées par l'Agence BIO en complément du programme cofinancé par l'Union européenne.

www.organic-farming.europa.eu : clé de la campagne de l'Union européenne pour la Bio

Clé de voûte de la campagne européenne de valorisation de la Bio : le site Internet : www.organic-farming.europa.eu



Ce site internet multilingue répond à toutes les questions que l'on peut se poser sur la Bio en Europe : Qu'est-ce que l'agriculture biologique ? Quelle est la politique de l'Union européenne en matière de Bio ? Quels sont ses financements ? Comment devenir producteur bio ? Pourquoi faire confiance au logo bio européen ?, ...

Il permet aussi de télécharger gratuitement un large éventail de documents (dépliants, affiches, cartes postales, outils audiovisuels,...) à l'intention des professionnels de l'ensemble du secteur de l'alimentation et de l'agriculture biologique ainsi qu'à toutes autres personnes intéressées (enfants, étudiants, enseignants,...). Le contenu de cette boîte à outils est la propriété de la Commission européenne, mais peut être utilisé librement pour la production de matériels promotionnels sur l'agriculture et l'alimentation biologiques dans l'Union européenne, dans le respect des conditions d'utilisation.



Le Logo bio européen : le point de repère des produits bio

Le logo bio européen a pour objet d'aider les consommateurs à repérer les produits biologiques. Sa présence sur l'étiquetage assure le respect du règlement sur l'agriculture biologique de l'Union européenne.



Le logo européen peut être appliqué sur les produits qui :

- contiennent 100 % d'ingrédients issus du mode de production biologique ou au moins 95 % de produits agricoles biologiques dans le cas des produits transformés, si la part restante n'est pas disponible en bio et est expressément autorisée,
- sont conformes aux règles du système officiel de contrôle et certification,
- portent le nom du producteur, du préparateur ou du distributeur et le numéro d'agrément de l'organisme de certification.

Ce logo est devenu obligatoire le 1^{er} juillet 2010 sur les étiquetages des produits alimentaires préemballés dans l'Union européenne. Il est facultatif pour les produits importés.

Dans tous les cas où il est utilisé, doivent figurer à proximité :

- **l'indication du lieu de production des matières premières agricoles composant le produit sous la forme : «Agriculture UE», «Agriculture non UE» ou "Agriculture UE/non UE", avec la possibilité de mentionner le pays¹,**
- **le numéro de code de l'organisme certificateur.**

Les logos nationaux et privés peuvent être utilisés en complément.

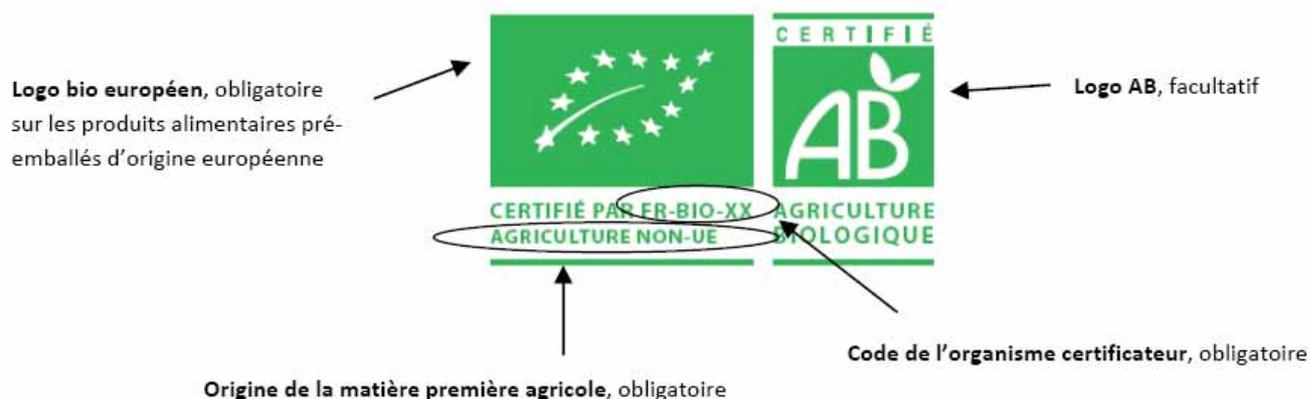
¹ Il est possible de remplacer l'indication "UE" ou "non UE" par le nom d'un pays lorsqu'au moins 98% en poids des matières premières agricoles proviennent de celui-ci

Comment reconnaître un produit bio ?

Pour reconnaître un produit bio, il suffit de s'assurer que son étiquette comporte :

- le logo bio européen et/ou le logo AB
- la mention « bio » ou « biologique », toujours accompagnée de la référence à l'organisme ayant certifié le produit sous la forme de son numéro de code (ex. en France : FR-BIO-01, FR-BIO-07...).

Exemple d'étiquetage :



Si l'on est face à un produit comportant moins de 95 % d'ingrédients biologiques, il ne peut afficher ni le logo européen ni le logo AB et son étiquetage doit préciser :

- les ingrédients biologiques entrant dans sa composition,
- le pourcentage total d'ingrédients biologiques par rapport à la quantité totale de ses ingrédients d'origine agricole.

Comment savoir d'où viennent les produits biologiques ?

- En application de la réglementation générale concernant les viandes, les fruits & légumes et les produits laitiers, le nom du pays d'origine doit être inscrit sur les étiquettes des produits ou, en l'absence d'étiquetage, affiché sur le lieu de vente.
- En complément, depuis 2010, l'ensemble des produits biologiques portant le logo européen, y compris les produits transformés, affichent en plus la mention :
 - « Agriculture France » (ou « Agriculture Italie »...) lorsqu'au moins 98 % des matières premières agricoles proviennent de ce pays,
 - « Agriculture UE » lorsque la matière première agricole a été produite dans l'Union européenne,
 - « Agriculture non-UE » lorsque la matière première agricole a été produite dans un ou des pays tiers à l'Union européenne,
 - « Agriculture UE/non-UE » lorsqu'une partie de la matière première agricole a été produite dans l'Union européenne et une autre dans un pays tiers, ou lorsque l'origine des matières premières diffère d'un lot à l'autre.

Pour en savoir plus sur les fondamentaux de la Bio :

www.agencebio.org
www.agriculture.gouv.fr
www.organic-farming.europa.eu

Actualités sur la Bio, recettes, films courts « La Minute Bio » sur l'agriculture biologique et l'ensemble de ses produits, témoignages de professionnels... :



Facebook/AgricultureBIO
Twitter : @leblogdelabio
www.leblogdelabio.com
www.labiodes4saisons.eu

Et pour retrouver tous les professionnels près de chez soi :

Rendez-vous sur l'annuaire Internet de l'Agence BIO :
<http://annuaire.agencebio.org/>

sur le site mobile : www.annuairebio.mobi

ou sur l'appli mobile « *La Bio en Poche* »
(disponible gratuitement sur Google Play et l'Appstore)

ADOCOM RP - Service de Presse de l'Agence BIO
Tél : 01 48 05 19 00 - Fax : 01 43 55 35 08 - Courriel : adocom@adocom.fr



CAMPAGNE FINANCÉE
AVEC LE CONCOURS
DE L'UNION EUROPÉENNE

